

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 18 février 2021**

M. ROBERT : J'en profite pour remercier une nouvelle fois les équipes de l'agglomération et également de Télégothelle qui assurent les conditions techniques de cette retransmission. Comme il en est malheureusement trop souvent le cas dans cette assemblée depuis quelque temps, nous avons eu à déplorer la disparition de Charles DEPOORTER et de Jean-Claude BOIS, qui ont été deux membres actifs de cette Communauté d'Agglomération et du District à l'époque, et donc je vous invite en leur mémoire à observer un moment de recueillement. Je vous remercie. Nous avons un ordre du jour chargé alors que nous nous sommes vus, il y a un peu moins d'un mois et vous avez eu connaissance du procès-verbal de notre assemblée du 28 janvier dernier. Y a-t-il des remarques particulières sur ce compte-rendu ? Il est adopté, merci beaucoup. Y a-t-il des remarques, des questions sur les décisions qui ont été prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ? Non, pas de demande de vote ? C'est adopté également. Je vous indique que nous aurons en fin de Conseil, vous l'avez eue, une motion qui est destinée à prendre une position sur la carte scolaire, qui a été présentée il y a quelques jours, et que dans la perspective du prochain Conseil, avec les présidents de groupe, nous avons souhaité encore engager notre action en direction de la jeunesse. Nous avons la motion sur la scolarisation et l'intérêt d'avoir un système de formation adapté aux besoins réels de notre territoire mais on sait que la jeunesse est également une catégorie de population très touchée par cette crise actuellement et donc nous avons décidé, avec les présidents de groupe, d'engager une action, en lien avec la mobilité de la jeunesse, pour prendre en charge les frais de déplacement, notamment dans le cadre du réseau Tadao, pour les étudiants qui, sur l'ensemble du territoire, alors desservi par le réseau Tadao donc les 3 communautés d'agglomération, qui viennent étudier en étant originaires de notre agglomération, qu'on puisse prendre en charge ces frais de transports. Donc nous présenterons une délibération dans ce sens, pour montrer là aussi, et avoir un engagement encore un peu plus fort en direction de cette catégorie de population, lors du prochain Conseil. Conseil donc qui aujourd'hui, après le rapport d'orientations budgétaires au mois de janvier, voit l'examen du budget, nous allons examiner les délibérations de budget. On aura un changement dans l'ordre du jour de ce Conseil, où nous aurons les examens des taux, donc des dernières délibérations juste après l'examen des huit premières délibérations qui visent les différents budgets et donc je laisse la parole à Philippe LA GRANGE pour ces 8 premières délibérations.

M. LAGRANGE : Oui, bonjour Monsieur le Président et chers collègues, c'est le moment de vous présenter le projet de budget primitif 2021. 8 budgets primitifs sont proposés au vote. Ils suivent la ligne fixée lors du débat d'orientations budgétaires. Vous avez eu l'ensemble des documents et informations concernant ce BP 2021, les maquettes budgétaires et la liste détaillée des autorisations de programme proposées au vote. Je vais donc vous en faire une présentation synthétique, en insistant sur les chiffres clés de ce budget. Dans un contexte de crise, un budget primitif 2021 responsable et engagé. Tout d'abord, quelques éléments de contexte. Le contexte d'élaboration du budget a été présenté de façon détaillée dans le rapport d'orientations budgétaires, dont nous avons débattu le mois dernier. Il n'a pas évolué. Le budget 2021 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire, dans une conjoncture économique inédite et très incertaine. Ce contexte impacte le niveau des ressources de la Communauté d'Agglomération et leur dynamisme. Dans ce contexte de crise, le budget 2021 que nous proposons est un budget responsable et engagé. Responsable, car ce budget est évalué au plus juste et maîtrisé. La CALL assume ses responsabilités et les dépenses sont prévues à hauteur des stricts besoins. Engagé, car il s'agit d'un budget qui ne renonce pas, un budget de relance. Dans un contexte aux équilibres bousculés, la CALL entend poursuivre et accélérer la réalisation de son projet de territoire, au service de la qualité de vie des habitants et en soutien à l'économie locale. Un budget total de 258 millions d'euros, ce premier chiffre clé, la masse budgétaire totale. Le budget 2021 s'élève à 258 millions d'euros et progresse de 0,6% par rapport au budget primitif 2020. La CALL maintient un budget en adéquation avec les objectifs du mandat. Un niveau d'investissement élevé et ambitieux de 106,9 millions d'euros, ajusté au phasage opérationnel des projets. Un réel effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui diminuent de 0,2 %. Des frais financiers qui diminuent de -4,2%, conséquence de la politique de désendettement menée ces dernières années. Et enfin, une capacité de désendettement sous le seuil des 12 années, estimée au BP à 10,8 années. 8 budgets sont proposés au vote, la masse budgétaire se répartit entre 8 budgets : le budget principal et l'action économique en représentent 83%, le budget assainissement 11%, l'eau

potable 5% et le budget crématorium 1%. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, concernant les dépenses de fonctionnement, comme je le disais, leur évolution est maîtrisée puisqu'elles diminuent de 0,2%. De nouvelles contraintes ont pourtant été intégrées. Les charges à caractère général varient de 2,1 % et représentent 34 % des dépenses de fonctionnement. Le principal poste de dépenses de cette enveloppe est le service de collecte et de traitement des déchets, qui passe de 32 millions d'euros au BP 2020 à 33 millions d'euros en 2021. Ce budget est fortement impacté par la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes. En 2021, s'ajoutent également les coûts d'exploitation de la nouvelle déchetterie à Avion. Deuxième poste de dépenses : les reversements aux communes, qui représentent 32% des dépenses de fonctionnement, soit 43,9 millions d'euros. Ensuite, les subventions et participations, la CALL poursuit et ajuste sa politique volontariste de soutien aux associations sportives, culturelles et en lien avec la politique de la ville. La prévision budgétaire tient compte des réalisations 2020. Les subventions versées représentent 19 % des dépenses de fonctionnement en 2021, soit 25,9 millions d'euros. Les principales contributions étant celles versées au SDIS, 6,9 millions d'euros, au SMT 6,7 millions d'euros, au Louvre-Lens 1,25 million d'euros, au Stade Couvert 1,41 million d'euros, et à l'Office de Tourisme 1,3 million d'euros. Enfin, la masse salariale : 10 % des dépenses de fonctionnement, en progression maîtrisée de 3,3 %. Des recettes de fonctionnement en baisse, attardons-nous maintenant sur les recettes de fonctionnement prévisionnelles. Comme nous en avons déjà largement discuté lors du débat d'orientations budgétaires, ces recettes diminuent en 2021. Et ce, malgré la hausse de taux de TEOM proposée. 1er poste de recettes, les recettes fiscales, qui représentent 59 % du total. En 2021, la Communauté d'Agglomération doit faire face à une diminution de ses ressources liée au contexte de crise, des diminutions sont anticipées sur les impôts économiques, mais aussi à une réforme fiscale, qui limite considérablement son autonomie et son pouvoir de taux. L'année 2021 est en effet marquée par la réforme de la taxe d'habitation pour la 1ère année, l'Agglomération percevra une fraction de TVA, dotation qui n'en porte pas le nom, au lieu du produit de taxe d'habitation. En 2021 s'applique également la réforme des impôts de production, qui prive la Communauté d'Agglomération de son pouvoir de taux sur 50 % des bases des locaux industriels. Cette réforme impacte la taxe foncière et la CFE. Des compensations seront versées par l'Etat, reste à savoir comment elles évolueront réellement. Second poste de recettes, les dotations versées par l'Etat. 26% des recettes et, comme les années précédentes, une diminution anticipée de la dotation de compensation de 300 000 €. Le prix de l'eau est stable, les redevances eau et assainissement représentent 8 % des recettes 12,9 millions d'euros. Les autres recettes de gestion diminuent, en particulier les recettes liées à la valorisation des déchets, comme présenté dans le rapport d'orientations budgétaires. Ces recettes devraient diminuer de 13 % en 2021. La politique fiscale des taux d'imposition toujours inférieurs aux moyennes nationale et régionale. Je vous propose un zoom sur la politique fiscale de la CALL. Malgré un budget 2021 construit avec une progression du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2 points et une stabilité des autres taux, il faut noter que les taux d'imposition appliqués sur notre territoire sont toujours bien inférieurs aux moyennes nationale et régionale. Vous le voyez sur les graphiques présentés, tout d'abord concernant la TEOM. La CALL était à 6,07 %, elle a proposé de voter un taux de 8,07 %, mais ce taux reste sous la moyenne nationale, à 9,9 %. La politique fiscale des taux d'imposition toujours inférieurs aux moyennes nationale et régionale, concernant le foncier bâti, le taux de la CALL est à 2,50 % contre une moyenne régionale à 2,70%. Le maintien d'un niveau d'investissement élevé; passons maintenant à l'investissement. La CALL maintient et renforce son ambition, surtout dans ce contexte de crise. Des efforts ont été faits pour préserver la capacité à investir de notre agglomération. 107 millions d'euros sont inscrits en investissement au BP 2021. Un montant quasiment stable par rapport à 2020. Principalement sur le budget principal et l'action économique 77 millions d'euros, l'assainissement 19 millions d'euros, l'eau potable 8 millions d'euros et le crématorium 3,4 millions d'euros. Le remboursement du capital de la dette progresse de 1,6 million d'euros et cela est logique, car l'agglomération a emprunté de nouveau fin 2020, après plusieurs années de désendettement. Une recherche active de subvention et un besoin d'emprunt qui diminue. En termes de recettes d'investissement, le budget 2021 se caractérise par une progression des subventions attendues et par une diminution du besoin d'emprunt prévisionnel. On peut noter une progression des subventions de l'Agence de l'Eau attendues, dans le cadre du plan de relance. Conséquence directe de la crise, le niveau d'épargne diminue. Les différents postes de dépenses et de recettes étant présentés, il s'agit maintenant de regarder l'impact de ce contexte si particulier sur les niveaux d'épargne. Forcément, ils diminuent, comme dans toutes les collectivités locales. Néanmoins, l'épargne nette reste positive et la capacité à rembourser la dette avec l'épargne brute, ou capacité de désendettement, reste inférieure au plafond défini par la loi et à la durée moyenne sur laquelle les emprunts sont réalisés. L'endettement est maîtrisé. C'est la déclinaison du budget par rapport à la politique publique. Je vous propose enfin une présentation de

ce budget 2021 par politique publique, fonctionnement et investissement confondus. Il me paraît important de souligner que les dépenses affectées directement aux politiques communautaires représentent 63 % des dépenses et progressent de 2,2 % en 2021. L'annuité de la dette représente 7,9 % des dépenses et la masse salariale 5,4%. Globalement, les dépenses de structure diminuent de 3,3 millions d'euros. Parmi les 163 millions d'euros directement affectés aux politiques communautaires, 84 millions d'euros sont dédiés au développement durable, 1er poste d'intervention, puis 56 millions d'euros à l'attractivité du territoire et 16,5 millions d'euros au développement social. Pour conclure, une présentation des principales politiques menées et des principaux projets. Donc déclinaison des budgets par politique publique concernant le développement durable. Via l'axe développement durable, la CALL poursuit et renforce son engagement sur les services du quotidien à destination des habitants. La gestion des déchets ménagers représente le principal budget, 42 millions d'euros. Les services eau et assainissement représentent 33 millions d'euros en 2021 dont un peu plus de 26 millions d'euros pour les études et travaux et 6 millions d'euros pour la gestion durable du cycle de l'eau. Parmi les principales opérations, on peut citer les travaux pour les réservoirs et interconnexions, Bully-Lens en 2021, le lancement des études et travaux eau et assainissement en lien direct avec l'ERBM, puis 19 millions d'euros pour les travaux neufs, dont 6 millions d'euros pour le bassin à Loos). Au titre de la gestion durable du cycle de l'eau, on peut citer les opérations de lutte contre les inondations, les crédits pour les travaux de prévention de l'érosion. La mobilité représente 7,3 millions d'euros du budget de la Communauté d'Agglomération en 2021, dont 6,7 millions d'euros de participation versée au SMT et une enveloppe dédiée aux études mobilité et plans de mobilité de zones, 0,28 million d'euros. En 2021, le projet de système alimentaire territorial durable se poursuit, 0,52 million d'euros. Parmi les autres actions directement liées au développement durable, on peut citer le lancement des travaux d'aménagement de l'Eurovélo 5, 0,9 million d'euros en 2021, des crédits destinés à établir la carte de prévention du bruit, 0,15 million d'euros, le lancement de l'élaboration du plan climat énergie territorial, 60 000 €. Donc déclinaison du budget par politique publique, concernant l'attractivité du territoire. La CALL investit pour l'aménagement économique. Les crédits 2021 seront essentiellement fléchés vers le projet d'aménagement « Zac Centralité », 11 millions d'euros et sur le pôle de conservation du Louvre, études et travaux Bande Sud pour 2,5 millions d'euros. 2 millions d'euros permettront, en outre, de réaliser des aménagements de zones économiques. 220 000 € permettront de réaliser des études visant à la requalification de friches industrielles. La CALL continue son accompagnement direct des entreprises puisqu'un total de 550 000 € est dédié à plusieurs dispositifs, fonds « Covid-2 », dispositif d'aide aux commerces, aides à l'immobilier d'entreprises. Toujours dans le cadre du développement économique, le deuxième acompte de la subvention au projet ACC à Douvrin sera versé 3,98 millions d'euros, et la CALL accompagne la Mission Locale, le PLIE et la maison de l'emploi. Une enveloppe est prévue pour le versement de prêts et avances remboursables aux entreprises en difficulté, 0,5 million d'euros. Le soutien à la coopération territoriale et à l'innovation se poursuit 1,94 million d'euros dont des subventions versées au Pôle numérique culturel, au CD2E, à Vivalley notamment. La politique du logement et de l'habitat représente 14,4 millions d'euros. Ainsi, ce sont 6,5 millions d'euros qui sont prévus pour le projet ERBM en 2021, dont 2,6 millions d'euros sur les fonds propres de l'agglomération. Au titre de la gestion des aides à la pierre, qu'elle assure suite à délégation de l'Etat, 4,3 millions d'euros sont inscrits pour les aides au parc privé et 1,35 million d'euros pour le parc public. Les subventions de la CALL sur ses fonds propres pour l'habitat privé représentent 0,75 million d'euros, le dispositif « Permis de louer » 0,26 million d'euros. On notera également une enveloppe prévue à hauteur de 0,1M€ pour un appel à projets « habitat innovant ». La CALL verse ensuite des fonds de concours aux communes rurales 0,4 million d'euros et poursuit le fonds d'intervention foncière et de renouvellement urbain. Dans le cadre du renouvellement urbain, des subventions sont prévues pour le soutien aux projets communaux NPRU. Enfin, la CALL poursuit son accompagnement du développement du tourisme avec notamment la subvention versée à l'Office de Tourisme. Ensuite, c'est le développement social, un budget qui progresse, pour atteindre 16,5 millions d'euros. La politique de développement social portée par la CALL s'articule autour de 4 axes principaux. Tout d'abord, la culture et patrimoine 3 millions d'euros, soutien aux structures telles que le Louvre-Lens, Culture commune, soutien aux centres culturels communaux, subventions aux associations culturelles du territoire. Parmi les principaux projets menés par la CALL, on peut citer le Contrat local d'éducation artistique, le projet lecture publique, la médiation cinématographique, le dispositif Pays d'Art et d'Histoire. Ensuite, la politique sportive, 12,2 millions d'euros, on peut citer en particulier le plan piscines, le soutien de la CALL à l'entrée des scolaires aux piscines grâce au dispositif « savoir nager », le soutien aux associations sportives, dont le haut niveau et le soutien aux autres structures via le Pass'Sport, le soutien à l'organisation d'événements sportifs. Le 3ème axe, la politique de la ville et l'action sociale 0,34 million d'euros en 2021. Sera lancé un appel à manifestation d'intérêt

« cohésion sociale » 150 000 €. On peut citer également les subventions versées dans le cadre de la politique de la ville et hors contrat de ville, 110 000€, le financement de postes « adultes relais médiateurs santé », une enveloppe pour le financement de bourses et prix d'enseignement supérieur. Enfin, le développement de l'Ambition numérique 0,72 million d'euros, cette politique est mise en œuvre notamment via des fonds de concours pour accompagner les communes dans le déploiement des usages numériques, mais aussi par les chèques « pass numériques ». Voilà, mes chers collègues, les grandes lignes et chiffres clés de ce budget primitif 2021, un budget qui, comme vous l'avez vu, est responsable et engagé. Je voulais particulièrement remercier les services, qui ont participé à la réalisation de ce budget, du DOB et tout ça. On ne les remercie jamais suffisamment.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Je me joins à ces remerciements, j'allais formuler les mêmes mais c'est vrai, à la fois dans le travail qui a été préparatoire au ROB et en même temps dans la présentation de ce budget, il faut souligner l'engagement de l'ensemble des équipes pour pouvoir nous présenter ce type de document. Le débat est ouvert. Alors, Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Monsieur le Président, chers collègues. L'année que nous venons de vivre aura des répercussions considérables sur l'ensemble de la société et monopolisera une grande partie du débat public sur les manières dont nous pourrions atténuer les effets d'une telle année. De fait, ce budget est considérablement marqué par les effets de la crise sanitaire. Cependant, la crise sanitaire doit, ni tout excuser, ni permettre à de nombreux élus coupables d'une mauvaise gestion de faire fi d'une situation budgétaire difficile, dont ils sont pourtant les premiers responsables. La première chose qu'on peut souligner, c'est évidemment la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, que vous êtes obligés d'augmenter de 2 points, pour parvenir à un budget en équilibre. Je rappelle que l'impact annuel de cette hausse sera de 25 € pour un foyer et de 38 € pour un commerce. Effectivement, cette augmentation générera un surplus de recettes, qui vous permet in fine de dérouler le reste de votre budget, sur le dos des contribuables déjà pressés comme des citrons. Vous allez nous dire que cette augmentation est la seule solution mais la plupart des collectivités de France n'ont pour autant pas augmenté les taxes. Je la prends, peut-être à la gauche, mais les collectivités sont globalement très bien gérées du fait des règles budgétaires, particulièrement strictes, qui s'imposent à elles. Des années de bonne gestion leur ont permis d'avoir les reins extrêmement solides et de consolider leur situation financière et donc de pouvoir supporter les coups durs et les périodes où les recettes s'amenuisent. Si vous êtes aujourd'hui obligés d'augmenter les impôts locaux, c'est un peu à cause du coronavirus mais surtout parce que vous n'avez pas été capables, pendant toutes ces années, de pérenniser suffisamment la situation de l'agglomération sans être obligés d'aller une nouvelle fois piocher dans la poche des habitants de l'agglomération. Et cette ponction supplémentaire de l'argent des contribuables n'est pas terminée puisque comme ce budget l'indique, la pression fiscale va augmenter de 5,7 %, soit 4,9 millions d'euros. De plus, vous soulignez dans cette présentation que les recettes fiscales seront impactées davantage par la crise en 2021, cela veut malheureusement dire que vous serez encore dans l'obligation d'augmenter à nouveau les taux l'année prochaine. Et si la CALL a pu garder le cap, durant ces dernières années, c'est grâce aux dotations qui représentaient alors plus d'un quart des recettes de fonctionnement. Je remarque également une forte augmentation liée aux charges de personnel, de 3,3 % en un an. C'est une augmentation très importante qui devra absolument être maîtrisée l'année prochaine et ne plus se reproduire car si la masse salariale devait s'accroître de façon similaire à chaque exercice budgétaire, la situation financière de l'agglomération deviendrait rapidement intenable et la capacité d'investissement s'en trouverait pénalisée pour de nombreuses années. Cette augmentation de charges de personnel se fait en plus au détriment des subventions et participations, qui, elles baisseront de 5,7 %. Pour ma part, je crois que baisser les charges de personnel pour augmenter le budget des subventions semble plus juste et plus responsable. Au-delà de ces quelques pistes purement financières, je crois qu'il est important de s'arrêter quelques instants sur la déclinaison du budget par politique publique. Tout n'est que question de priorité, et nous nous entendons sur le fait que les vôtres ne sont pas les nôtres. En effet, je suis extrêmement surpris de voir que le budget alloué à l'attractivité du territoire diminuera de 5,3 % en 2021 alors que plus que jamais nous devons activer ce levier pour relancer l'économie. Depuis un an, l'exécutif ne cesse de nous présenter des délibérations, à grands renforts de tambours, visant à améliorer l'attractivité de la CALL, pour finalement décider de baisser le budget de 3,1 millions d'euros. Concernant le soutien apporté aux entreprises, dans cette période de crise économique, vous décidez d'allouer 550 000 € à un fonds de soutien à l'activité mais on n'en sait pas beaucoup plus finalement. C'est un dispositif un peu léger quand on connaît les besoins des acteurs économiques avec le risque de faillite maximale qui accompagnera l'année 2021. Ces mesures de soutien sont clairement insuffisantes au regard de l'urgence de la situation. Il aurait été véritablement souhaitable

qu'un fléchage soit effectué depuis des lignes budgétaires, beaucoup moins importantes en cette période, pour être mis à disposition des entreprises en difficulté. Je pense notamment à la hausse de la masse salariale que j'évoquais il y a un instant. Il aurait été judicieux d'avoir une politique d'embauche un peu plus frugale cette année et de limiter les dépenses de personnel pour pouvoir soutenir davantage les entreprises. Si demain 10 % des commerçants de l'agglomération font faillite, vous ne pourrez pas construire un budget équilibré l'année prochaine à cause de la perte colossale de recettes fiscales que ces faillites auront engendrées. Cela parlera aux bancs de la gauche, mais pour le coup, une politique intercommunale, keynésienne, si je peux m'exprimer ainsi, aurait été la bienvenue, avec notamment l'application de ce grand principe qui consiste à la mise en œuvre de politique de stabilisation par la puissance publique, et donc ici par la CALL. Concernant les budgets annexes, et de façon synthétique, ils apparaissent encourageants puisqu'on y voit certains indicateurs rassurants, notamment la hausse du produit de la redevance d'assainissement. Alors c'est vrai qu'il s'agit de budgets qui couvrent des activités à caractère technique, à l'abri de toute idéologie, et qui sont donc de ce fait dans une situation financière favorable. Comme quoi, quand on utilise un budget pour faire de l'utile et non du politique, on arrive à avoir des services à la fois performants et rentables. Néanmoins, au regard de l'ensemble des éléments que je viens d'évoquer, nous pensons que ce budget dans son ensemble n'est pas à la hauteur des enjeux de l'année 2021 et de ce qu'attendent nos concitoyens. Ainsi, vous l'aurez compris, nous voterons contre ce budget, je vous remercie.

M. ROBERT : Y a-t-il des demandes de parole avant la prise de parole des groupes ? Non, on passe donc aux prises de parole de groupe. Bruno TRONI, pour le groupe communiste.

M. TRONI : Monsieur le Président, chers collègues. Jusqu'à présent, nous ne nous en sortions pas si mal. Sans être allés jusqu'à créer un Eldorado, nous étions néanmoins parvenus à développer certaines politiques tournées à la fois vers l'attractivité du territoire et la satisfaction immédiate des besoins de notre population, tout en veillant à nos ressources. Et cette intercommunalité, tout comme nos communes, partait de loin. Gérer l'après-mine a été difficile, traverser les crises de l'emploi et les crises financières l'a été tout autant. Il nous a fallu sans doute bien plus d'opiniâtreté qu'ailleurs pour mettre en place des stratégies efficaces en faveur de l'emploi, la culture, le logement, la santé et des services publics relatifs au transport, à l'assainissement. Si l'on nous avait dit, il y a un an, qu'il serait impossible de boucler notre budget sans faire appel à une augmentation de la TEOM, nous aurions été incrédules. Mais la crise sanitaire a frappé et nous sommes d'ores et déjà confrontés, comme le reste du pays, à des conséquences économiques que personne ici ne pouvait envisager. Voter l'augmentation de cette taxe est un crève-cœur, d'autant que nous avons obtenu, en 2016, qu'elle soit abaissée d'un point. Pourtant, nous l'avons dit lors du débat d'orientation budgétaire, nous ne sommes pas dans une situation où il nous est possible de choisir. Un travail de réflexion a été mené dans chaque commission pour rechercher toutes les économies possibles sans pour autant toucher au cœur de notre projet de territoire. 7 millions ont ainsi été trouvés. Certains projets ont été redimensionnés, d'autres remis à plus tard. Il est impossible d'aller plus loin dans l'immédiat sauf à briser définitivement l'élan que nous nous sommes efforcés de donner au développement de cette agglomération. Bien sûr, il est toujours facile de supprimer des lignes budgétaires mais il faut être conscient que réaliser aujourd'hui des économies dans l'urgence et de façon inconsidérée pourraient nous coûter bien plus cher demain. Je rappelle que la plupart de nos actions vont concourir à amoindrir les effets de cette crise sur notre population et à nous tenir prêt pour la relance. Voter une augmentation de la fiscalité n'est jamais populaire. Certains habitants ne comprendront peut-être pas, ou nous en voudront, mais est-ce vers nous qu'ils doivent tourner leur colère ou vers ceux qui ont tout fait pour nous placer dans cette situation ? Nous assistons régulièrement aux déplacements « diplomatiques » éclairés des ministres chargés de dispenser la « bonne parole », si j'ose dire, dans les territoires. Nous entendons notre Président de la République continuer à promettre l'inverse de ce qu'il mettra en œuvre. Nous, nous sommes ceux qui doivent parer les mauvais coups portés aux services publics même les plus essentiels, comme l'illustre la motion que nous adopterons tout à l'heure, trouver des solutions aux problèmes d'habitat, s'assurer que fonctionne cette indispensable solidarité qu'il nous faut apporter aux plus précaires, à tous ceux que l'Etat oublie... C'est une tâche difficile mais noble de tenter d'améliorer le sort de nos habitants. Mais, alors que nous devrions être entendus et soutenus, l'Etat persiste non seulement à nous asphyxier financièrement mais aussi à nous noyer dans une avalanche de réformes et d'injonctions imbéciles et porteuses d'inégalités. Non seulement ce gouvernement n'a pas mis réellement un terme à la baisse des dotations mais il a, en 2018, mis en demeure les collectivités locales de procéder à 13 milliards d'économies à l'horizon 2022, sous peine de sanctions financières alors que ces dernières avaient déjà dû faire face à des baisses de dotation de plus de 11 milliards d'euros entre 2013 et 2017. Quant à la baisse programmée

des impôts de production, cela n'augure rien de bon pour nos collectivités et, par voie de conséquence, pour notre population. Emmanuel Macron a beau annoncer l'avènement d'un « nouveau monde », il a grandement contribué à déstructurer celui dans lequel nous vivons aujourd'hui, tout comme ses prédécesseurs. A peine élu, il supprimait les contrats aidés, poursuivait la casse du code du travail, réformait la SNCF, supprimait l'ISF, diminuait l'APL, augmentait la CSG, dénonçait, et je le cite, le « pognon de dingues » injecté dans les aides sociales. Déjà en 2018, Le Figaro, journal peu réputé pour être de gauche, écrivait, « Depuis son arrivée au pouvoir il y a un an, le Président de la République a fait passer plusieurs réformes économiques majeures saluées par la droite ». Quant à la réforme des retraites, ne rêvons pas, elle n'est qu'en sommeil et reviendra sur le devant de la scène. Nous ne doutons pas, d'ailleurs, que cette crise sanitaire constituera, pour eux, l'alibi idéal à la mise en œuvre de bien d'autres réformes de régression sociale. Jacques ATTALI et Alain MINC ont décidément de quoi être fiers, l'élève est en train de dépasser les maîtres. Outre les dégâts, déjà considérables, causés par le gouvernement, nous sommes également tributaires d'une mondialisation qui n'a rien d'« heureuse » pour la plupart d'entre nous. Ce budget et cette augmentation de TEOM, nous les voterons ce soir. Par ce vote nous réaffirmons notre attachement au développement de notre agglomération et des communes qui la composent. Nous affichons également notre solidarité dans cet exécutif en ce début de mandat mais celle-ci ne saurait être inconditionnelle. Nous en avons déjà parlé mais nous le réaffirmons, cette année 2021 doit être une année de transition durant laquelle devra être réexaminé l'ensemble de nos politiques communautaires en même temps que sera défini un nouveau pacte financier. Quant à la TEOM, il doit être redit ici clairement, qu'elle fera l'objet d'une clause de revoyure qui nous permettra de ramener son taux à un niveau inférieur le plus tôt possible. La décision que nous prenons est difficile mais responsable. Par contre, ne rien tenter, ne pas agir contre cette politique nationale qui nous étouffe serait un manque de courage, un aveu d'impuissance que les habitants de cette agglomération seraient pleinement fondés à nous reprocher. Alors que nos déclarations et autres motions semblent avoir bien peu d'effet sur les décisions gouvernementales, nous avons le devoir d'élaborer une stratégie nous permettant de combattre, avec les habitants de cette agglomération, ce qui nous paraît aller à l'encontre de leurs intérêts. Nous aimerions savoir, Monsieur le Président, si vous pouvez dès ce soir nous proposer quelques pistes d'actions concrètes qui pourraient être lancées rapidement pour tenter de faire fléchir le gouvernement sur certains dossiers, je pense notamment à l'ERBM, par exemple, mais il y en a beaucoup d'autres. Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci Monsieur TRONI. Alors les pistes, je laisserai la parole après, à Jean-Marie ALEXANDRE, pour le groupe républicain mais nous sommes allés conjointement rencontrer Monsieur le Préfet comme nous nous y étions engagés. Et déjà, ne serait-ce que pour que l'Etat rattrape la part au niveau de la dotation, la part intercommunale, qu'on soit dans la moyenne nationale, parce qu'on est en dessous de cette dotation-là, ça comblerait déjà aussi une partie des difficultés tel que vous l'avez exprimé. Dans le même temps, sur l'ERBM, c'est un sujet avec Alain BAVAY, au niveau du Pôle Métropolitain sur lequel nous avons relayé à la fois les craintes des communes, les questions que nous avons encore et surtout les attentes que la population peut avoir parce que l'engagement sur le logement est déjà bien une réalité. Et aujourd'hui c'est toute la question des espaces publics et de cet accompagnement au bien-être au quotidien dans ces quartiers qui est la réalité. Une réunion interministérielle doit avoir lieu ces prochains jours, d'après les propos de Monsieur le Préfet, qui devrait nous amener, en tout cas, sur les projets déjà engagés avec des engagements de l'Etat qui devraient être réels pour l'année 2021/2022. Enfin voilà, il s'engage année par année. En tout cas, je peux vous assurer qu'avec les vice-présidents concernés ou avec le Président du Pôle Métropolitain, nous avons déjà fait le relais à ce niveau-là, nous avons également pris des contacts via des parlementaires, notamment, pour l'ERBM, auprès de la Ministre du logement qui était venue sur notre territoire mais n'a peut-être pas passé assez de temps pour pouvoir nous apporter des réponses concrètes et en tout cas, son agenda ne lui permet pas de nous recevoir dans des brefs délais, pourtant nous insistons bien avec nos parlementaires conjoints on va dire, mais c'est une vraie préoccupation parce qu'aujourd'hui, on le voit bien, dans nos collectivités, à l'agglomération comme dans nos communes, si l'agglomération n'avait pas pris le parti de garantir les dotations aux communes telles que nous l'avons dans ce budget-là, on aurait des difficultés qui seraient démultipliées. On a aussi pris ce pli-là, de s'engager au niveau collectif, sur les ressources des communes pour pouvoir aussi porter des sujets qui sont des sujets plus globaux et en tout cas plus structurants au niveau de l'agglomération. On l'a fait au niveau du ROB, on a gardé cette ambition et c'est traduit dans le budget. Aujourd'hui, on va passer encore une étape supplémentaire parce qu'on a relayé l'ensemble de ce qu'on pouvait faire au niveau local, mais ce qu'il faut aussi c'est démultiplier les effets parce que vous voyez bien que dans les branches professionnelles, dans les associations, dans l'ensemble des actions ou des collectifs

citoyens, dans le monde de la culture, tout le monde est touché, mais il faudrait peut-être coordonner un peu cette action-là, parce que si on y va de façon désordonnée, on n'arrivera pas forcément à obtenir autre chose. En tout cas, ça sera peut-être plus limité, au niveau de l'Etat, et au moment où on a des plans de relance qui fleurissent un peu partout mais qui ne sont pas forcément avec des effets démultiplicateurs, c'est là aussi où on a peut-être une action conjointe à avoir. Donc ça peut être une proposition qu'on peut mener ensemble. Je peux vous dire que l'engagement politique et l'engagement à la fois des vice-présidents et au niveau du Pôle Métropolitain ont déjà été pris depuis de bons moments avec le Préfet. Et d'ailleurs le Président du Pôle Métropolitain a déjà écrit au Préfet, qui s'était engagé à revenir vers nous une fois que les arbitrages étaient pris, en disant « voilà, on n'attend plus que vous, on est en ordre de marche pour pouvoir là faire des propositions concrètes et regarder comment le plan de relance spécifique ERBM peut être dépensé et actif réellement sur notre territoire ». Je vous laisse la parole Monsieur ALEXANDRE, pour le groupe républicain.

M. ALEXANDRE : Oui, en écho à ce que vient de déclarer le Président, une date a été retenue s'agissant de l'ERBM, pour une rencontre avec le Préfet de Région, c'est le 23 mars. Donc c'est la date qu'il a fixée, ce qui prouve qu'au-delà des déclarations d'intentions, il y a bien une volonté commune, dont on peut d'ailleurs se satisfaire, qui nous amène à plaider nos dossiers en rangs serrés auprès des autorités préfectorales, qu'elles soient départementales ou régionales. Et l'ERBM, c'est effectivement un dossier sensible. Quant à la présentation qui a été faite par Philippe LA GRANGE, qui est le rapporteur du budget, de ce que sera notre budget 2021, quelques remarques... D'abord pour le remercier, les services ça a été fait, je pense qu'il faut aussi insister là-dessus, parce qu'ils ne sont pas aussi nombreux qu'ailleurs, pour pouvoir effectuer ce travail et le mérite leur en revient d'avoir essayé avec tous les vice-présidents concernés, et les conseillers délégués, de trouver l'improbable équilibre, puisque s'agissant de l'impact de la pandémie sur une trajectoire que nous avons décrite auprès du Préfet du Pas-de-Calais, comme étant une trajectoire vertueuse, évidemment nous avons été frappés en plein vol. Je veux d'ailleurs souligner qu'un grand journal régional a publié, il y a peu, une carte de la totalité des agglomérations du bassin minier d'est en ouest, et il se trouve qu'à part la Communauté d'Agglomération de Valenciennes, la deuxième agglomération en termes d'attractivité de création d'emplois et de développement, se trouve être la nôtre. Donc, au-delà de telle ou telle appréciation, il y a des faits, il y a des chiffres et il y a les budgets qui accompagnent cela. Quand on regarde le budget, et lorsque la Commission des Finances s'est réunie, et chacun de ses membres ayant eu la capacité de se prononcer sur telle ou telle délibération, sur tel ou tel aspect du budget, et on s'aperçoit qu'effectivement la baisse des dotations d'Etat est une réalité, que le coût de la pandémie est un coût réel. D'ailleurs c'est un coût pour l'Etat, et c'est un coût pour les agglomérations et les communes, et c'est un coût pour l'ensemble des collectivités, pour les départements et les régions. Partout la chose est difficile et partout il y a des solutions à trouver. C'est parce que, justement, notre gestion a été vertueuse que nous avons sur ce budget maintenu les grands équilibres, nous n'avons pas plongé dans l'endettement ou dans le surendettement. Nous avons conservé des capacités d'investissement qui sont réelles, les 100 millions, ça n'est pas rien. Et si des projets sont bloqués, ce n'est pas de notre fait. Ils sont bloqués parce qu'il y a, bien sûr, eu 55 jours de confinement absolu, et il y a aussi les entreprises qui souffrent qui n'ont pas pu forcément avoir les éléments de commande qui leur permettaient d'avancer sur les sujets, nous les avons appelées. Je vais en prendre un seul exemple, c'est qu'un certain nombre de pièces qui nous viennent d'ailleurs, trop d'ailleurs qui viennent d'ailleurs, sont actuellement de nature à freiner la construction automobile, de nature à freiner le développement des systèmes d'information, tout simplement parce que nous sommes extrêmement dépendants de ce qui se passe ailleurs. La technique dite de l'usine sans mur c'est-à-dire les sièges sociaux bien au chaud en Europe ou aux Etats-Unis, et puis les usines, là où la main d'œuvre est bon marché voit ses limites. C'est que dans une situation de crise, la souveraineté européenne, la souveraineté de la France, ne sont plus en capacité de s'exercer. Et je pense que c'est une leçon que chacun devra retenir et en tirer le meilleur profit. Au-delà, le seul point où nous avons été obligés de bouger, pour deux raisons, qui ont été rappelées lors de la discussion sur le ROB, c'est la TEOM. Effectivement, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'est pas strictement un impôt, c'est le paiement d'un service, qui est rendu à chacun de nos concitoyens. Il était certainement plus facile d'aller sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti, sur ce qui se perd dans le magma de cette complexification qui a été celle voulue par le Président Sarkozy lors de la suppression de la Taxe Professionnelle. Donc entre ce que doivent payer les entreprises, autrefois une taxe, désormais 4 réparties avec différents systèmes qui changent chaque année et évidemment la lecture est plus compliquée et il eut été plus simple d'aller vers cette version. Mais je rappelle que la Chambre Régionale des Comptes est passée, qu'elle nous a indiqué quels étaient les chemins que nous devons emprunter pour respecter les textes réglementaires, et

parmi ceci, il y a deux secteurs qui doivent faire l'objet effectivement, comme le disait Bruno il y a quelques instants, d'une nouvelle approche. C'est tout ce qui concerne les déchets et tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement. Et dans ces deux domaines, il nous faudra progresser et c'est la raison pour laquelle, effectivement, ce budget, qui est un bon budget, qui maintient, je le répète, tous les équilibres, il vaut mieux se répéter que se contredire, qui étaient ceux d'avant la crise avec évidemment aussi cette petite difficulté que représentent les 2 points de TEOM. En dehors de cela, nous restons attractifs et nous conservons tous les moyens de nous développer. C'est la raison pour laquelle le groupe républicain, sans aucune hésitation et en toute responsabilité, votera ce budget, d'autant plus que nous l'avons un petit peu préparé.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur ALEXANDRE. Alain BAVAY, pour le groupe socialiste, verts et apparentés.

M. BAVAY : Oui, Monsieur Le Président, mesdames, messieurs, chers collègues. Moi aussi, comme le 28 janvier dernier à l'occasion de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, je vais commencer mon propos en réitérant mes remerciements à l'ensemble des personnels de l'agglomération qui œuvrent sans compter et ceux-ci vont particulièrement à Mesdames Marie-Francine FRANÇOIS, Directrice Générale des Services et Elise JEANNE, Directrice des Finances, arrivées quasiment en même temps que cette nouvelle mandature et pour qui ce fut le premier budget pour notre agglomération. Je constate l'énorme travail accompli, par les services mais aussi par les élus concernés par le budget, afin de pouvoir vous présenter ce soir un budget sincère, cohérent, modéré mais ambitieux, bref un outil indispensable qui nous permettra de poursuivre la mise en œuvre de notre projet de territoire, de nos objectifs politiques. Comme j'ai pu le dire le mois dernier, ce budget est un budget de continuité, celle des actions que nous développons depuis 2014 auprès de notre Président Sylvain Robert, mais aussi un budget de transition car cette nouvelle gouvernance doit se traduire par de nouvelles ambitions mais se doit également de tirer les conséquences tant économiques que sociales et même sociétales des profondes modifications de nos organisations liées à la crise de la Covid. Comme tout le monde, comme partout, en 2020 nous avons dû faire face à cette crise sans précédent. Au-delà du lourd tribut économique et malheureusement humain que le territoire a dû payer, ce que j'en retiens, c'est notre capacité à nous adapter, à être réactif, créatif, inventif. Nous avons tenu tous nos engagements pris auprès du tissu économique, auprès de nos associations et nous sommes allés bien au-delà en mettant les moyens supplémentaires indispensables quand cela était nécessaire. Comme je vous l'ai dit en Janvier dernier, afin de construire idéalement ce budget prévisionnel 2021 il nous manquait 10 millions d'euros. Il a donc fallu rationaliser les dépenses sans impact direct sur la stratégie d'avenir pour notre territoire. Grâce à cela nous avons réussi à réduire de 7 millions d'euros les dépenses prévues, pour les 3 derniers il n'y avait pas de bonnes solutions pour cette année, mais il nous a fallu trouver la moins mauvaise. C'est pourquoi nous augmenterons, cette année de 2 points la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères, ce qui correspondra, on l'a dit tout à l'heure, à une augmentation de 25 euros par foyer. Je disais budget de transition, oui, il va falloir, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, réinterroger nos politiques, comme le disait Bruno, peut-être en initier des nouvelles, remettre à plat nos façons de faire, affiner, revisiter notre projet de territoire mais tout cela sans perdre un instant de vue nos objectifs, en ayant toujours cette même ambition de transformer notre territoire, d'améliorer le bien-être de nos populations, de développer notre attractivité et de poursuivre sur la voie de la transition écologique, avec bien sûr, l'accompagnement de nos partenaires de la majorité communautaire. Ce budget primitif total s'élève, on l'a dit également, à 258 millions d'euros, soit 1.5 million de plus que l'an dernier, avec une diminution des dépenses de fonctionnement à souligner, à - 0,2 %, et un effort toujours significatif en investissement qui se montera à 107 millions d'euros. Les dépenses directement liées aux politiques communautaires, concrètes, en lien direct avec le territoire, en soutien aux acteurs économiques et pour améliorer le quotidien des habitants de notre communauté d'agglomération, progressent quant à elles de plus de 2 %, pour atteindre 163 millions d'euros. Cet effort se répartit entre les 3 axes forts du projet de territoire, 84 millions d'euros pour le développement durable, 56 millions d'euros pour l'attractivité du territoire, 16,5 millions d'euros pour le développement social. Oui, comme j'ai pu le dire, notre projet de territoire est notre boussole. Nous tenons le cap malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et les difficultés supplémentaires liées à la situation sanitaire que traverse notre pays. Plus que jamais, nos objectifs sont de continuer de tout faire pour développer l'emploi sur notre communauté d'agglomération. Continuer d'investir et de soutenir nos entreprises, c'est continuer d'investir et de soutenir notre population qui souffrait déjà et qui subit durement les conséquences des moments difficiles que nous connaissons. C'est pourquoi, il nous faut absolument continuer le travail engagé dans la lutte contre l'habitat insalubre voire indigne,

poursuivre nos mesures en faveur de l'habitat en général et plus particulièrement continuer à nous investir résolument dans les projets dans le cadre l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier et maintenir la pression sur l'état pour qu'il accompagne à sa juste mesure cette ambition d'une vie nouvelle de nos cités minières. Ne souhaitant pas paraphraser, j'irai tout de suite à la conclusion. Sous l'impulsion de son Président, notre Communauté d'Agglomération continuera toujours à bouger, à se transformer, à évoluer, à améliorer son cadre de vie, à développer l'emploi et les solidarités car nous savons que c'est notre volonté, c'est la volonté de tous. Oui, notre territoire est un territoire de solidarité et il ne l'oublie pas. Notre action est résolue et n'a qu'un but, être au service de nos populations. La politique de la ville, la volonté forte de contribuer à l'amélioration de la santé de notre population, la protection de nos populations au sens premier du terme avec notre contribution au SDIS indispensable mais qui pèse tant sur nos finances, mais aussi les politiques d'adduction d'eau, d'assainissement, du traitement des déchets et de la prévention des inondations, notre action en faveur de la culture, du sport, de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement sont autant de champs investis qui permettent de traduire notre volonté, Monsieur le Président, votre volonté, mes chers collègues membres de cette assemblée, de faire de ce territoire un territoire actif et attractif. Territoire de solidarité avec ses populations mais aussi territoire de solidarité avec ses communes parce que nous ne touchons aux dotations reversées aux villes et villages de notre agglomération et qu'également nous poursuivons la mise en place de la mutualisation qui fait émules, qui conçoit du projet chaque jour. Oui mes chers collègues le Groupe Socialiste, Verts et Apparentés Majorité Communautaire votera ce budget sans aucune arrière-pensée parce que c'est un bon budget. Certes il faudra toujours être revendicatif pour que nos difficultés structurelles soient reconnues à leur juste valeur et ce quel que soit le domaine. Mais aujourd'hui il s'agit d'approuver le meilleur ordonnancement des moyens que nous avons, il s'agit de les mettre au service de nos ambitions pour ce territoire, au service de nos politiques, au service de nos populations, il s'agit de penser demain. J'ai pour habitude de dire lorsque je le présente le budget de mon conseil municipal, que celui-ci n'est que la traduction chiffrée d'une volonté politique, je pourrai donc affirmer ce soir que la traduction est la plus proche du sens que vous avez voulu donner Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur BAVAY. On va donc mettre au vote la délibération n°1, et si vous en êtes d'accord, sauf si quelqu'un s'y oppose, on considérera que les délibérations suivantes sur les budgets annexes, jusqu'à la délibération 8 incluse, sont de même nature pour la reprise des votes. Ça vous va ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Juste, je voudrais juste m'assurer, on les vote séparément.

M. ROBERT : On va les voter séparément, on va voter la 1, vous avez une procédure de vote différente en fonction des budgets ?

M. CLAVET : Exactement.

M. ROBERT : D'accord donc on votera budget un par un. Alors délibération n°1, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Ça doit faire 2. Délibération n°2 sur le budget action économique, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? 2 avec les votes en ligne. Délibération n°3 dev numérique, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Toujours 2. La 4, budget port fluvial, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Contre ? Il n'y en a pas. Délibération 5, eau potable, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Pas de vote contre. Délibération n°6, on est sur l'assainissement, vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours 2. Pas de vote contre ? La délibération n°7, sur le SPANC, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Pas de vote contre ? Délibération n°8, sur le crématorium, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Ça fait 2. Merci beaucoup. Les votes sont repris tels qu'exprimés et on passe, si vous le voulez bien, aux votes des taux, donc aux délibérations 44, 45 et 46, et je laisse la parole à Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Voilà Monsieur le Président, nous avons nos documents. Donc la 44, c'est la dotation de solidarité communautaire. Et comme cela était indiqué précédemment, elle est conforme à ce qui avait été voté dans les années précédentes, selon les mêmes critères. Donc le tableau y est joint.

M. ROBERT : Pas de demande de vote ? Si. Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Donc on en est à 2. Pas de vote contre ? Merci. Monsieur ALEXANDRE, la 45.

M. ALEXANDRE : Alors la 45 consiste à vous proposer de maintenir les taux de 2021 à leur niveau de 2019, c'est-à-dire les taux des ménages, taxe d'habitation 14,01, taxe foncière sur les propriétés bâties 2,50 et taxe foncière sur les propriétés non bâties 3,75. Je répète de maintenir pour 2021 à leur niveau de 2019 les taux des taxes ménages, pour ceux qui n'impriment pas spontanément.

M. ROBERT : Allez, on met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Pas de vote contre. Et la 46, toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors, il s'agit du taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est portée à 8,07, soit augmentée de 2 points. Elle avait été baissée d'un point et malheureusement, nous sommes dans l'obligation de l'augmenter de 2 points.

M. ROBERT : On met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Ça fait 2. En ligne les votes sont bien repris également. Merci beaucoup. Philippe LA GRANGE, la 47, comme ça on va clore ce chapitre.

M. LA GRANGE : La délibération 47 consiste à l'ajustement et vote des autorisations de programme, engagements et crédits de paiement. Donc en application des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme, AP, et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement (AE), pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel. L'AP est établie également en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP et AE. La délibération relative aux AP et aux AE présente les créations d'AP/AE et révisions d'AP/AE votées faisant l'objet d'une proposition de vote dans le cadre de l'adoption des budgets primitifs de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin. L'ouverture et le vote d'une AP/AE fixent le montant estimatif du projet et s'accompagnent de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Ce montant peut être révisé à tout moment selon les mêmes formes. Cependant, seuls les crédits de paiement de l'année 2021 sont proposés au vote du Conseil lors de l'adoption du budget primitif 2021. Donc, l'objet de la délibération est l'autorisation des programmes AP. Donc au niveau des dépenses soit une capacité d'engagement sur les exercices 2021 et suivants de 243,3 millions d'euros. Le montant total des AP soumis au vote évolue globalement de +3,3 millions d'euros. Donc 13 nouvelles AP de dépenses sont présentées au vote du Conseil. Au niveau des recettes, le montant global des AP soumis au vote évolue globalement de 19,8 millions d'euros dont 13,4 millions d'euros suite à la présentation des nouvelles AP à voter et + 6 millions d'euros suite aux révisions des programmes existants. Donc 4 nouvelles AP de recettes sont présentées au vote du Conseil. Concernant les autorisations d'engagement, le montant global des AE de dépenses proposé au vote atteint 0,17 million d'euros dont 0,03 million d'euros réalisés, y compris les crédits ouverts 2020, et une capacité d'engagement de 0,14 million d'euros. Le montant total des AE évolue de -0,04 million d'euros. Aucune nouvelle AE de dépenses n'est présentée au vote du Conseil. Ces autorisations de programme seront financées par des subventions de l'État, de la Région, du Département, par des fonds FEDER, ainsi que par emprunt et par autofinancement. Il est demandé aux membres du Conseil de Communauté de se prononcer sur la création des AP et des AE présentées ci-dessus, ainsi que sur l'actualisation des autres autorisations de programme et d'engagement préexistantes à l'adoption du budget primitif 2021.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur CLAVET, une demande de vote ? Allez, vote pour ? Merci. Vote contre ? Ça fait 2. En ligne c'est bon ? Pas d'abstention. La 47 est également adoptée. On revient dans l'ordre du jour de cette séance et la délibération n°9 c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui donc sur le port fluvial, Monsieur le Président. Il vous est proposé, mes chers collègues, de valider la grille tarifaire pour l'utilisation des infrastructures des installations portuaires de Harnes, et il vous est proposé, Monsieur le Président, mes chers collègues, de maintenir les mêmes tarifs, la même grille tarifaire que celle de l'année dernière, notamment pour tenir compte de la crise que nous traversons actuellement, qui impacte forcément le trafic fluvial.

M. ROBERT : Merci beaucoup, pas de remarque ? Demande de vote également, allez, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Pas de vote contre ? Elle est adoptée. La délibération n°10 sur la plateforme Proch'Emploi.

M. DUPORGE : Il s'agit là également Monsieur le Président, mes chers collègues, de maintenir notre engagement sur un dispositif régional qui s'appelle « Plateforme Proch'Emploi » et de maintenir donc la subvention de 100 000 €, qui est la subvention habituelle, pour cette participation à ce dispositif régional.

M. ROBERT : En partenariat aussi avec l'agglomération d'Hénin-Carvin. Monsieur TRONI.

M. TRONI : Oui Monsieur le Président on votera la délibération. Simplement, on constate qu'on subventionne quand même une multitude d'acteurs dans le domaine de l'emploi et on mesure assez mal l'efficacité parfois. Donc il serait intéressant aussi que dans ce domaine-là, 2021 soit consacrée à l'analyse pour voir plus finement l'intérêt des actions menées par les différents organismes et associations subventionnées simplement.

M. ROBERT : Il y a les rapports d'activités qui sont présentés mais on peut avoir un travail aussi en amont en Commission. C'est aussi l'occasion de regarder la réalité parce que là on est dans un dispositif qui nous est commun avec le territoire voisin, mais on voit que sur le bassin d'emploi, en même temps je pense que vous avez les données, vous avez pu le voir comme l'évoquait tout à l'heure Jean-Marie ALEXANDRE, sur la création d'entreprises mais aussi sur la création d'emplois. On a eu, paradoxalement, sur une année 2020 un peu particulière, un des meilleurs taux en termes de création d'emplois. Mais on fera le bilan, je vous propose de le faire au niveau de la Commission et de pouvoir y revenir si besoin. Pas de demande de vote sur cette délibération ? Non, c'est adopté, merci beaucoup. Les délibérations 11 et 12, toujours Laurent DUPORGE, sur le dispositif d'aide aux commerces.

M. DUPORGE : Donc 2 subventions, d'ailleurs, dans le cadre de ce dispositif d'aide aux commerces et à l'artisanat, l'une à la société l'ILA pour une association dans des locaux, 20 rue de Paris et c'est une subvention de 6 000 € qui est proposée au Conseil Communautaire pour un concept intéressant, c'est le concept de bar à bières, qui s'appellerait l'Imbeertinence, dans lequel d'ailleurs nous aimerions tous nous rendre dès que possible.

M. ROBERT : Vous pouvez déjà y aller parce qu'il fait du click and collect, mais on aimerait bien y aller dans d'autres conditions.

M. DUPORGE : Et le deuxième, c'est pour une société MAMZELLE FIL, qui se spécialise dans la vente d'articles de mercerie, d'ateliers de confection loisirs, créatifs, etc, et dans des locaux situés 38 rue de la gare, et je vois que mon adjointe, Martine GERMA, semble connaître cette société, puisqu'elle me dit que c'est formidable.

M. ROBERT : On voit aussi ce type d'activité qui revient dans nos centres villes et c'est là l'importance. Y a-t-il des demandes de vote sur ces deux délibérations, 11 et 12 ? Non, elles sont adoptées et ça sera aussi un signe d'encouragement aux côtés de ces créateurs d'entreprises qui prennent le risque dans cette période et qu'il faut accompagner et qu'il faut là aussi valoriser. La 13, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui c'est un autre dispositif d'aide, cette fois ci au développement des petites et moyennes entreprises, elle concerne une entreprise qui s'appelle VASSEUR et ROVIS, qui est installée à Méricourt, je pense que notre collègue doit connaître cette entreprise, spécialisée dans la construction métallique, société de plus de 25 ans, qui doit renouveler une bonne partie de son parc de matériel, parce que certaines machines sont extrêmement vieilles. Donc si la société veut continuer d'être productive et à la pointe, il lui faut renouveler ce matériel pour un investissement de l'ordre de 690 000 €. Il vous est proposé, et ce changement de matériel va également permettre un accroissement de la production, de la création également de 3 nouveaux emplois dans les 2 ans, donc il vous est proposé, dans le cadre de ce dispositif d'aide au développement des PME, d'accorder une subvention de 40 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup, pas de remarque ? La ville de Méricourt est favorable, Bernard ? Oui, c'est adopté, merci beaucoup. La délibération 14, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : C'est un avenant, prévu d'ailleurs dans le cadre de la convention cadre Action cœur de ville, avenant n°1, qui porte principalement sur d'abord l'acceptation du bilan de la phase d'initiation du projet. Ensuite, le passage dans une phase de déploiement des actions et avec l'intégration d'ailleurs de nouvelles opérations qui seraient susceptibles d'obtenir des financements, l'intégration également du périmètre ORT, Opération pour la Revitalisation des Territoires, et puis l'intégration également d'un nouveau partenaire puisque le Conseil Régional des Hauts-de-France, qui a délibéré le 21 novembre 2019, va intégrer ce nouveau dispositif Action cœur de ville. Dans le cadre de cet avenant, le Conseil Régional des Hauts-de-France acte une contribution, c'est bon à prendre, pour l'Action cœur de ville, qui concerne les villes de Lens et de Liévin, une participation de 500 000 € chacune sur toute la durée de la convention. Et ensuite, nous rentrons dans une autre phase, qui s'appelle, l'action dite de déploiement, qui permettra ensuite de soumettre aux différents partenaires financeurs, ils sont nombreux, Action cœur de ville, l'ANAH, l'Etablissement Public Foncier, la Banque des Territoires et il y en a beaucoup d'autres, le détail de toutes les fiches opérations qui seront financées dans le cadre de ce dispositif Action cœur de ville.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Des demandes de vote ? Monsieur MOMPEU demande la parole.

M. MOMPEU : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de cette délibération, je voudrais revenir sur deux actions qui illustrent malheureusement le manque de synergie dans les projets menés par les différentes communes de la CALL, et tout particulièrement Lens et Liévin. A l'occasion de la crise sanitaire qui s'éternise, les petites commerces de centre-ville de notre agglomération souffrent et subissent de plein fouet la concurrence des sites de commerces en ligne. L'avenant à la convention Action de ville prévoit la création d'une plateforme e-commerce à Lens, qui a été effectivement lancée en janvier dernier, mais curieusement prévoit également un site internet distinct pour les commerçants du centre-ville de Liévin. Ainsi, comme c'est trop souvent le cas, les communes de Lens et de Liévin développent des projets qui sont davantage concurrents que complémentaires. Pourquoi ne pas développer une plateforme de e-commerce commune à l'ensemble des petits commerçants de la CALL plutôt que de créer des plateformes distinctes et concurrentes qui perdront en efficacité faute de synergie ? Si la plateforme lensoise est opérationnelle depuis peu, le site internet liévinois ne sera pas livré avant 2023, selon l'avenant qui nous est présenté. Ce calendrier me paraît effarant et inacceptable, il y a pourtant urgence à trouver des solutions et à développer des outils pour améliorer l'attractivité des commerces de centre-ville. Combien de petits commerces vont mettre la clé sous la porte avant de pouvoir bénéficier de ce nouvel outil ? Plus de 60 000 € d'argent public seront dépensés sur notre territoire pour deux plateformes internet distinctes alors qu'on aurait pu imaginer un outil commun regroupant l'ensemble des petits commerces des centres villes de la CALL. D'ailleurs qu'en est-il des commerces des autres communes de la CALL, seront-ils exclus de ces outils de vente en ligne ? Chaque commune va-t-elle devoir développer son propre site internet ? Malheureusement cet exemple illustre parfaitement la très faible intégration et mutualisation communautaire, qui vous avaient été reprochées par le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Et encore une fois, malheureusement tout ceci se fait au détriment des petits commerçants et des habitants de notre agglomération.

M. DUPORGE : Je vais répondre mais je pense que Monsieur MOMPEU a déjà préparé aussi son intervention pour mon prochain conseil municipal. C'est intéressant, j'en connais déjà une petite teneur. Monsieur MOMPEU, je vais simplement vous dire que, je suis à côté de Sylvain d'ailleurs, qui tout à l'heure m'a rappelé que j'avais gardé le bras levé, vous voyez comme quoi il prête une attention toute particulière à moi et tout comme moi je prête une attention toute particulière à lui. Entre la ville de Lens et de Liévin, il y a une synergie, une entente, qui doit sans doute un peu vous gêner. Mais les temps sont ainsi, où les deux grandes villes de cette agglomération développent des politiques qui sont souvent communes ou qui sont parfois complémentaire. Le principe de subsidiarité, vous savez, je n'aime pas trop cela. Je pense qu'il faut aussi laisser la possibilité aux communes pour chacune de développer parfois certaines actions, c'est le cas dans le cadre de l'Action cœur de ville, où il y a d'ailleurs des actions que nous partageons, mon cher Sylvain, et puis il y a des actions où chacun développe une particularité propre, parce que d'ailleurs Monsieur MOMPEU, si vous venez souvent à Liévin et à Lens, parce qu'il faut aller dans ces deux communes, à Lens et à Liévin, à Liévin et à Lens, vous apercevrez que les problématiques du centre-ville de Lens ne sont pas tout à fait les mêmes que

celles de Liévin, et que celles de Liévin ne sont pas tout à fait les mêmes que celles de Lens. Donc il est aussi nécessaire qu'au-delà d'actions communes, il y ait des actions spécifiques parce que tout simplement les problématiques sont différentes. Voilà ce que je peux répondre à Monsieur MOMPEU, en avance par rapport à mon prochain conseil municipal.

M. ROBERT : Merci Monsieur DUPORGE. Juste, en même temps, pour compléter et peut-être faire un peu d'histoire, parce que ça date d'il n'y a pas très longtemps mais en même temps aujourd'hui le projet cœur de ville avec un chapeau commun, qui est porté par l'agglo et effectivement sur 2 communes, Lens et Liévin, mais si les deux communes n'avaient pas répondu ensemble, nous n'aurions ni l'une ni l'autre peut-être été retenues parce que l'appel à projets a été engagé, et nous avons décidé de retarder nos réponses pour dire de pouvoir faire une réponse commune, qui nous permettent à l'un et à l'autre de pouvoir être peut-être plus opérationnels. En tout cas, d'avoir une portée plus forte au moment de déposer ce dossier et d'y être passé au travers les fourches quelque part un peu ambiguës de l'Etat sur certains sujets mais en tout cas qui n'étaient pas très réalistes sur le projet cœur de ville si on y allait de façon séparée. Tout comme aujourd'hui on peut se féliciter que Bully ait été récupéré par l'action aussi de son maire, François LEMAIRE, dans le cadre de l'opération petites villes de demain, mais on ne se satisfait pas que le Billy-Montigny, qui était la deuxième ville de notre agglomération qui pouvait être candidate n'ait pas pu être rattrapé également et donc ça sera aussi l'objet de notre engagement. En tout cas, je pense qu'au travers de cette délibération et du propos de Laurent DUPORGE, on peut aussi s'engager un peu plus loin pour que l'agglomération puisse reprendre dans ce dispositif la ville de Bully, pour pouvoir là aussi donner une certaine unité, en tout cas, en termes de commerces, une certaine lisibilité à notre action. On met donc au vote la délibération n°14. Vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Parfait, merci beaucoup. La délibération n°15, Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Oui merci Monsieur le Président. Le tourisme est défini comme une compétence, une compétence partagée entre la Région, le Département mais aussi les intercommunalités. La Région des Hauts-de-France, Pas-de-Calais Tourisme via la Mission Louvre Lens, a construit le projet de contrat de rayonnement touristique, et cela avec ses différents partenaires. La Région accompagnera techniquement mais aussi financièrement les actions concrètes menées dans ce sens. Norbert CROZET, qui est le directeur de la Mission Louvre Lens Tourisme, a présenté ce contrat de rayonnement touristique en Commission Attractivité tout à fait dernièrement. Ce contrat de rayonnement touristique autour du Louvre Lens s'articule autour de 6 enjeux stratégiques, qui sont tout à fait écrits dans le texte, mais je peux vous les relire. Accélérer la mise en tourisme de la destination, attirer l'investissement privé, développer la créativité et l'esprit d'entreprendre, affirmer la stratégie événementielle comme politique d'attractivité des territoires, déployer un plan que qualification des accueillants, promouvoir l'offre sur les marchés cibles et créer un observatoire autour du Louvre Lens sur des indicateurs clés. Alors ces enjeux seront déclinés, bien entendu, dans des actions qui feront l'objet d'une nouvelle délibération dès que la CALL sera identifiée comme maître d'ouvrage ou partenaire financier à une opération d'investissement et de fonctionnement. Alors pour cela, il faut autoriser le Président à signer ce contrat avec la Région, le Département mais aussi tous les autres partenaires que sont les EPCI. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur DUQUESNOY. Y a-t-il des questions sur cette délibération cadre ? Non. Pas de demande de vote ? Non, c'est adopté. Philippe peut enchaîner avec la 16.

M. DUQUESNOY : Oui la 16, la Région a réalisé la construction du Mémorial international Notre Dame de Lorette, et cela pour un montant de 8 millions d'euros. La conservation des aménagements extérieurs de l'ensemble immobilier est régie par une convention entre la Région mais aussi la communauté d'agglomération, et cela depuis 2016. Malheureusement la CALL ne peut assurer un entretien de qualité, vous pouvez tous vous en rendre compte en allant, par exemple, à l'Anneau de la Mémoire. Donc nous avons mandaté une entreprise, enfin plutôt une agence d'architecture, qui a identifié les travaux nécessaires pour assurer un entretien de qualité et l'estimation est d'un montant de 228 000 €. Il est proposé que la CALL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants, et que la Région finance cette opération et cela à hauteur de 138 000 €, donc 90 000 € pour la CALL. Alors ce qui vous est demandé c'est d'approuver le transfert de maîtrise d'ouvrage premièrement, d'approuver aussi la convention correspondante et d'engager les dépenses correspondantes, mais surtout que le Président signe tous ces documents relatifs à cette opération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pour mettre en valeur ce site, il n'y a pas photo.

M. DUQUESNOY : On parle d'attractivité du territoire, j'ai dû l'entendre tout à l'heure.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas de demande de vote ? C'est adopté. Alain ROGER, pour la délibération 17, et peut-être 17 à 20, s'il fait un tir groupé.

M. ROGER : Oui Président, 4 délibérations concernant le fonds d'intervention foncière. Une pour la commune de Lens et 3 pour la commune de Noyelles-sous-Lens. Donc la ville de Lens souhaite acquérir un certain nombre de parcelles dans son centre-ville pour développer son offre de logement social, la CALL a donc été sollicitée pour participer financièrement, dans le cadre du FIF à l'achat de ces parcelles. Pour rappel, le montant de ces participations est fixé à 15 % du montant acquisition + frais, plafonnées à 22 500 €. Le montant total étant de 2 221 663,95 €, il est donc proposé d'octroyer une subvention de 22 500 €. Pour la ville de Noyelles-sous-Lens, donc ce sont 3 acquisitions rue de Général De Gaulle, donc là également c'est un projet de logements sociaux destinés à l'intergénérationnel. Une délibération concernant le 93 rue du Général De Gaulle, l'acquisition est de 28 000 €, la subvention de 4 200 €. Le 99 rue du Général De Gaulle, l'acquisition 75 000 €, la subvention 11 250 € et le 101 rue du Général De Gaulle, l'acquisition 70 000 €, subvention 10 500 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de demande de vote ? Si, allez, donc on fait un vote groupé pour les 17 à 20. Vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Vote contre ? Il n'y en a pas. Merci beaucoup. C'est Alain qui poursuit pour la 21.

M. ROGER : Oui la 21 concernant la réactualisation de la subvention accordée à Maisons et Cités, dans le cadre de l'ERBM, Cité Bellevue Ancienne à Harnes. Pour rappel, la communauté d'agglomération accompagne le bailleur social dans l'amélioration des conditions de vie des habitants et dans le cadre des rénovations à hauteur de 8 000 € par logement. Dans un premier temps, il y avait une subvention qui avait été accordée pour 122 logements, or celui-ci a été corrigé pour la première tranche à 125 logements, d'où l'objet de cette délibération en modifiant le montant de la participation de la CALL à 880 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On met au vote. Vote pour ? Merci. Pas d'abstention ? Vote contre non plus ? C'est adopté. La délibération 22, c'est Yves TERLAT.

M. TERLAT : Il s'agit de proposer le renouvellement des conventions avec l'ADIL, Association Départementale d'Informations sur le Logement, qui apporte son expertise juridique et des conseils aux habitants, et de vous permettre de signer 2 conventions qui seront liées à cette délibération. C'est la subvention sur le poste de l'ordre de 38 000 € et l'accueil de l'ADIL à la maison de l'Habitat Durable de la communauté d'agglomération.

M. ROBERT : Qu'on espère pouvoir ouvrir dans des conditions normales prochainement en tout cas, ce n'est pas forcément évident. Y a-t-il des demandes de vote, des questions sur cette délibération ? Non, en ligne non plus, c'est adopté. Merci la 23, toujours Yves TERLAT.

M. TERLAT : Pour la 23, c'est la convention avec INHARI, sur l'espace info énergie, qui ouvre aussi à la Maison de l'Habitat Durable et il s'agit de vous autoriser à verser une subvention de 15 000 € au bénéfice de INHARI.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de demande de vote ? Des questions ? C'est adopté. La 24, Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui Président. Cette délibération concerne la redevance pour le traitement des déchets végétaux. A savoir qu'en date de décembre 2019, le Conseil Communautaire a fixé un montant de 26 € la tonne, pour le traitement et la revalorisation des déchets végétaux, amenés par les communes ou entreprises sur les sites de traitement. Suivant le marché, la CALL prend en charge l'intégralité de cette prestation, puis en refacture une partie au tiers en fonction des tonnages déposés. Pour l'année 2021, il vous est proposé de passer à 27 € la tonne, le tarif de la redevance, afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de traitement. Donc il y a un avis favorable de la Commission.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de demande de vote ? Si, allez vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Ça fait 2. C'est adopté. La 25, Laurent POISSANT.

M. POISSANT : Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous, donc c'est une demande de subvention, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives d'envergure et de prestige. Et à ce titre, la ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme nous a sollicités, dans le cadre de l'organisation du 27^{ème} meeting international d'athlétisme de Liévin, qui s'est déroulé le 9 février à huit clos malheureusement, au cœur de l'Arena Stade Couvert, et donc nous sollicite à hauteur de 119 000 €.

M. ROBERT : Ça fait partie de l'action qu'on avait initiée avec le Département et la Région, et cette année encore revenir sur les résultats parce que c'est vrai que le public n'y était pas mais si vous avez pu regarder, un record du monde, seul petit bémol, c'est qu'il faudrait que la visibilité de l'agglo soit à la hauteur de son engagement par rapport aux autres partenaires mais on insistera au niveau des partenaires à ce niveau-là. Y a-t-il des demandes de vote, des remarques ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup. Agnès LEVANT pour la 26.

Mme LEVANT : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, il vous est proposé de valider le dispositif de soutien aux adultes relais médiateurs santé. Donc pour mémoire, ce dispositif a été créé en 1999 dans le cadre du Ministère de la Ville, pour la communauté d'agglomération, nous l'avons donc mis en place depuis 2019 avec la signature du contrat local de santé qui a pour objectif de réduire les inégalités sociales en termes de santé sur notre territoire et pour mémoire notre territoire est le parent pauvre en termes de santé, que ce soit le taux de mortalité précoce, l'espérance de vie et j'en passe et des meilleurs. Donc nous avons dans nos quartiers prioritaires de la ville des adultes relais médiateurs santé qui interviennent. Leur objectif c'est d'accompagner vers une autonomie notre population, et de les remettre dans les parcours de santé plus conventionnels. C'est également pour ces personnes un tremplin vers une reprise de l'activité, puisqu'aujourd'hui ces personnes sont en contrat essentiellement avec des associations et que précédemment elles étaient soit sans emploi, soit sur un contrat aidé et habite dans nos quartiers prioritaires. Donc le dispositif financier est aujourd'hui assuré à 75 % par l'Etat, à 25 % par l'Agence Régionale de Santé et la Communauté d'Agglomération accompagne simplement les frais de fonctionnement. Dans le cadre de la bonne maîtrise de notre budget, il nous est demandé de valider un poste maximum par médiateur santé de 5 000 €, sachant que cette année le budget est de 5 500 donc on a demandé un effort à chaque association et nous sommes aujourd'hui à 3 postes, sachant que ça ne couvre pas la totalité du territoire. Potentiellement, nous pourrions aller jusque 6 postes d'adulte relais médiateur santé.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Ça permet aussi d'insister sur la question de santé de façon générale mais en même temps la difficulté dans nos quartiers, vous parlez des quartiers politique de la ville, vous avez entendu aujourd'hui les disparités d'approvisionnement de vaccins en fonction des départements et même en fonction des quartiers parce qu'une population peut être un peu plus distante de certaines modalités techniques. On n'arrive pas à accéder aux vaccinations telles qu'elles le devraient et on sait qu'on est dans les territoires de santé parmi les plus fragiles, les derniers de France, donc on a une attention toute particulière à avoir en direction de ce public. Je rappelle la position de l'agglo qui est de proposer des sites de vaccination au plus proche de la population mais que pour avoir ces sites de vaccinations, même si le travail se fait en amont avec les professionnels de santé, il faut encore pouvoir disposer des vaccins, ce qui n'est pas forcément le plus simple en ce moment. Et qu'entre les discours d'une équité de traitement entre départements et la réalité de ce qu'on peut constater au quotidien, on voit que là encore, c'est comme sur les dotations, il y a le grand écart. Y a-t-il des questions sur cette délibération 26 ? Oui.

Mme. CIOFFI : Oui donc je rejoins un petit peu ce que vous venez de dire. Le dispositif adulte relais médiateur santé, on n'est pas contre. Mais en attendant, en pleine pandémie, où sont les vaccins ? Les centres de vaccination ferment les uns après les autres, des postes de chercheurs sont supprimés, des usines de production ferment et en même temps les actionnaires se gavent de dividendes. Il faut savoir que pour le mois de février, ce ne sont que 2 850 vaccins qui seront disponibles dans le centre de vaccination de Lens. En gros, il faudrait 8 ans pour vacciner la totalité de la population de la CALL. On peut demander aux habitants de s'inscrire dans un parcours de soins coordonnés mais l'Etat se doit de mettre les moyens dans notre système de santé, notamment dans le bassin minier, l'Etat doit prendre ses responsabilités et réquisitionner les moyens nécessaires à la production des vaccins en partageant les technologies et les savoir-faire sous l'égide de l'OMS. Merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ? On passe au vote sur la délibération 26, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. La 27, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la ville, la communauté d'agglomération a affiché en 2020 une nouvelle ambition visant à réinterroger le sens de son action en lien étroit avec les communes et à prioriser les moyens et les objectifs majeurs des opérations et des opérations innovantes. Cette nouvelle dynamique s'articule autour de 4 enjeux, le sens, la transversalité, la mutation et l'agilité. Pour pouvoir concourir à ces objectifs, il a donc été décidé l'an dernier de mettre en place un appel à manifestation d'intérêt et de le doter de 150 000 €. Cet appel à manifestation d'intérêt, a comme nommé, reçu un grand intérêt, puisque ce sont plus de 100 participants qui sont venus le jour de la présentation de cette opération lancée par la communauté d'agglomération. 25 dossiers ont été déposés, 12 ont été retenus et à peu près 100 000 € de subventions ont été accordées dont 26 000 € par la Région qui a décidé de venir se lier à notre projet tant ils y trouvaient de l'intérêt. Alors bien sûr, les objectifs cibles et orientations, vous les trouverez dans l'annexe, mais il s'agit ce soir de vous autoriser, Monsieur le Président, à lancer un nouvel appel à projets, un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour l'année 2021 et en espérant qu'il continue à recevoir le même succès et aussi à promouvoir l'innovation, l'agilité, qui a permis de pouvoir tester de nouvelles opérations et hier et aujourd'hui nous avons passé beaucoup de temps à traiter tous les dossiers politiques de la ville dans le cadre de la demande de subvention pour la programmation 2021 et l'un des dossiers qui a pu être testé au cours de l'AMI 2020 sera retenu dans le cadre de la programmation 2021 et c'est bien tout ce qu'on espère, pouvoir redonner une nouvelle dynamique à la politique de la ville et surtout à la cohésion sociale sur le territoire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques, des questions sur cette délibération ? Pas de demande de vote ? Elle est adoptée. On change de sujet sur la culture avec Christelle BUISSETTE.

Mme BUISSETTE : Oui, merci Président, bonsoir à toutes et à tous. Sur les 3 délibérations que je vais vous présenter, il s'agit du partenariat avec les associations culturelles de notre secteur, un renouvellement des subventions de fonctionnement pour Droit de Cité pour commencer par la délibération 28. Donc pour un montant de 35 000 € au titre de l'année 2021, il s'agit, bien sûr, d'un soutien aux centres culturels et aux associations culturelles à rayonnement intercommunal. Pour Droit de Cité, notamment, depuis 2018, mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs, qui court jusqu'en 2021, et que nous aurons à renouveler, à revoir, à partir de 2022, donc voilà pour cette première délibération concernant Droit de Cité. A l'identique, ou presque, pour Culture Commune, Scène Nationale du Bassin Minier, où là, la subvention de fonctionnement s'élève à 290 000 € au titre de l'année 2021. Et donc là également il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui elle court jusqu'en 2023 concernant Culture Commune. La suivante concerne Porte Mine qui fait également partie des conventions pluriannuelles d'objectifs qui a lieu ici sur la durée 2018-2021, avec un montant de subvention de 80 000 € à cette association Porte Mine au titre de l'année 2021 également. Il s'agit d'une reconduction des subventions de fonctionnement des années précédentes et toujours dans le but de promouvoir la culture sur notre territoire en partenariat avec ces trois associations. Voilà pour ces trois premières.

M. ROBERT : Alors c'était les délibérations 28, 29 et 30. Y a-t-il des questions sur ces subventions ? Alors demande de vote, Monsieur CLAVET ?

M. CLAVET : C'est juste pour être sûr qu'on votera les délibérations séparément.

M. ROBERT : On les votera une par une. Monsieur TRONI, allez-y.

M. TRONI : Oui on votera les délibérations mais simplement quelques remarques, notamment la 29, sur Culture Commune, qui est une scène nationale, qui a une activité assez importante, on le sait bien, mais bon la subvention de l'agglomération ça commence à être de 12 % du budget de fonctionnement, ça commence à être conséquent, si on la compare par exemple à la subvention à Droit de Cité qui n'est pas de la même taille évidemment, où Droit de Cité la subvention c'est 3 % sur le fonctionnement, donc il faut aussi que les associations fassent l'effort budgétaire nécessaire je veux dire, il ne suffit pas, on l'a dit tout à l'heure, on est dans une situation quand même assez complexe, et il ne faut pas que les associations continuent parfois, alors peut-être que c'est intéressant certainement, mais de développer leur activité et ensuite de dire « Passez au tiroir-caisse » en disant

« c'est autant de subvention etc. ». Et on peut faire la même remarque sur Porte Mine, qui elle, est arrivée maintenant à 80 000 € de subvention, c'est plus de 11 % de son budget de fonctionnement qui a parfois un programme, quand on le regarde bien, qui à notre avis est sujet un peu à caution. C'est une association qui continue de se développer, elle travaillait auparavant sur l'économie sociale et solidaire, maintenant elle travaille dans la culture, dans l'insertion et elle continue comme ça de faire des projets donc il va falloir aussi à un moment dire on subventionne peut-être forfaitairement l'association mais on ne pourra pas continuer comme ça d'apporter de l'argent et il ne faut pas leur laisser croire que parce que dans la délibération, on parle d'un pourcentage de subvention par rapport à leurs budgets de fonctionnement que si leur budget de fonctionnement continue d'augmenter, que ça sera toujours ce pourcentage-là qui va être mis en œuvre. Donc nous on demande quand même, encore une fois, on l'a dit tout à l'heure pour le vote du budget, que l'année 2021 soit bien prise en compte pour re-balayer toutes ces politiques, toutes ces associations, qui ont certainement un intérêt important mais qui méritent aussi d'être regardées de plus près, et Porte Mine, notamment, ça serait intéressant d'avoir un bilan quantitatif et qualitatif, que l'on n'a pas vu dans le projet de délibération pour voir exactement ce qu'ils font.

M. ROBERT : Ce que l'on a à coup sûr avant de présenter la délibération donc on pourra vous les communiquer. Christelle.

Mme BUISSETTE : Alors, si je peux amener une précision par rapport à la subvention accordée à Culture Commune, il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs mais aussi multi-partenariale, pour laquelle, effectivement, la Région et le Département sont aussi sollicités pour cette subvention et pour laquelle il y a, justement, un pourcentage sur le budget de fonctionnement, qui est à respecter. Alors que pour les deux autres, Droit de Cité et Porte Mine, nous sommes vraiment sur des contrats simplement d'accompagnement sans multi-partenariat, et comme je l'ai indiqué tout à l'heure, ces contrats seront en révision à partir de 2022. Donc il y aura à revoir, effectivement, les clauses et les conditions d'attribution de cette subvention.

M. BAVAY : Oui, d'abord l'occasion m'est donnée de dire que je ne prendrai pas part au vote sur la délibération pour l'attribution de la subvention à Culture Commune, en étant le Vice-Président, il serait difficile de faire autrement. Je voudrais rassurer Bruno TRONI en reprenant les paroles de Christelle, pour Culture Commune, on est effectivement dans le cadre d'une CPO qui lie la DRAC, la Région, le Département et les 3 agglos qui se regroupent à l'intérieur du PMA. Donc on est sur des engagements pluriannuels qui ont été pris, qui ont déjà été tenus l'an dernier. Et puis, je voudrais aussi signaler que Culture Commune est une scène nationale, que c'est un label avec un cahier des charges, et que dans ce cahier des charges-là, il y a notamment toute une action de développement territorial sur le champ culturel et sur le champ artistique, et que par conséquent, le territoire il faut absolument qu'il apporte sa contribution pour pouvoir mener cette mission-là. Les finances demandées à l'agglo sont bien bordées, les missions sont claires, et je crois qu'il n'y aura pas de dérapage et on peut te rassurer sur ce point.

M. ROBERT : Globalement, sur l'ensemble des associations, mais par rapport à ce que Bruno évoque, quand on présente la délibération, toutes les pièces sont bien communiquées avant. Les contrôles sont bien réalisés par les services, on peut vous assurer que, alors en lien avec les élus, mais en même temps au niveau de l'équipe administrative et technique, bordent l'ensemble de ces éléments. Et le message qui est passé dans les associations aussi c'est que l'agglo ne peut pas non plus subvenir aux besoins qui viendraient à s'accroître mais on le passe aussi bien aux associations qu'aux syndicats mixtes notamment. C'était aussi l'objet de certains échanges, et je crois que c'est pour la 3^{ème} année consécutive, le budget du stade couvert est en baisse et reverse une partie au niveau de la communauté d'agglomération tout en gardant, en tout cas dans le principe, parce qu'on aimerait bien que ça soit une réalité, le même type de programme et d'engagement, sans descendre le niveau d'excellence de certaines manifestations, on a une gestion qui permet de resserrer le budget du syndicat mixte et donc d'être reversé aux agglos, au Département et à la Région, qui en sont les principaux financeurs. Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui je voulais simplement souligner, mais ça a été dit, et je reprends à mon compte totalement ce que Alain a déclaré, je le fais d'autant plus facilement que je ne suis pas moi, disons, directement impliqué dans la gestion de ces structures. Mais ça fait partie des politiques que nous allons revisiter, en sachant que la difficulté, c'est que comme c'est du co-financement, lorsque certains travaillent en pourcentage, il est difficile pour nous de travailler disons en fixe. Nous sommes quelque

part obligés de tenir compte de leurs positions. Nous pouvons aussi leur demander de changer de position, ça fait partie d'un dialogue que nous allons mener avec les uns et les autres mais la remarque est tout à fait fondée. Ça fait partie des choses qu'il faut savoir maîtriser.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On met donc au vote les délibérations, 28, pour Droit de Cité, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Ça fait 2. La délibération 29, pour Culture Commune, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Vote contre ? Il n'y en a pas. Et la délibération 30, pour Porte Mine, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Pas de vote contre ? Merci beaucoup. La 31, le soutien à l'APIA.

Mme BUISSETTE : Il s'agit effectivement d'apporter un soutien financier à l'Association de Production Images et Audio à la réalisation d'un documentaire sur la résistance polonaise dans le Pas-de-Calais qui s'intitule « Pour votre liberté et la nôtre ». Ce montant de soutien financier s'élève à 5 000 € pour la réalisation de ce documentaire. Il est proposé de s'associer à ce projet.

M. ROBERT : On met au vote la délibération n°31 alors, vote pour ? Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? C'est adopté, la 32, toujours Christelle.

Mme BUISSETTE : Il s'agit de l'avance des subventions pour l'année 2021 aux 11 centres culturels de notre territoire donc l'avance qui va couvrir 50 % de la subvention qui a été allouée en 2020, et qui est reconduite pour 2021, pour un montant de 112 497 €, et vous avez le détail en annexe des différentes répartitions de ces subventions dans les 11 centres culturels de notre territoire.

M. ROBERT : Merci beaucoup et on a tous hâte, je pense, de pouvoir retourner concrètement dans ces lieux, qui nous manquent, comme d'autres en ce moment d'ailleurs. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. La délibération n°33, c'est Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Merci Président, chers collègues, cela concerne le service commun et en particulier la réhabilitation thermique des bâtiments publics, création d'un emploi non-permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée en application de l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cette délibération, Monsieur le Président, vise à permettre le recrutement à compter du 1^{er} mars de cette année, d'un emploi non-permanent, de coordinateur ou de coordinatrice, service commun rénovation énergétique des bâtiments, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A, cadre attaché ou ingénieur à temps complet. Cette personne aura à charge le suivi du service commun mutualisé, plan de réhabilitation thermique des bâtiments publics, créé par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019, et qui est chargé d'accompagner les communes qui le souhaitent les plans technique, administratif et financier, comme la recherche de financement, dans le cadre de la stratégie à mettre en œuvre sur le patrimoine bâti, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur PEDOWSKI. Y a-t-il des remarques ? Des questions ? C'est adopté, merci beaucoup. On enchaîne avec la 34.

M. PEDOWSKI : Elle concerne le recrutement d'un chargé de la gestion du patrimoine cette délibération n°34. Cette délibération vise à permettre le recrutement d'un ou d'une chargée de la gestion du patrimoine au sein de la Direction Eau et Réseau, qui assurera un rôle important auprès des acteurs du territoire et en particulier auprès des aménageurs et des industriels. Les missions dévolues au poste sont relatives au suivi technique des chantiers, à l'intégration des nouveaux ouvrages, au règlement de service eau et assainissement, au zonage d'assainissement, aux questions relatives aux eaux usées non domestiques et rejets industriels, ou encore au dossier loi sur l'eau.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Monsieur CLAVET, une demande de vote ?

M. CLAVET : Oui juste pour dire pour les deux prochaines également, nous ne prendrons pas part au vote.

M. ROBERT : D'accord. Pas de demande de vote autre que Monsieur CLAVET et Monsieur MOMPEU, si je comprends bien, ne prennent pas part au vote pour les délibérations 34, 35 et 36. La 34 est adoptée. La 35, Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Délibération modificative suite au contrôle de légalité, ajout des décrets relatifs au recours à des personnels contractuels. A la demande du contrôle de légalité, il convient de modifier la délibération prise en Conseil du 17 décembre 2020, relative au recrutement d'un chargé de mission système territorial d'alimentation durable, en y ajoutant les textes de loi autorisant le recours à des agents contractuels en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Donc on a noté, c'est adopté. La 36, toujours Monsieur PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Modification de la représentation de la communauté d'agglomération au Conseil d'UFR des Sciences de l'Université d'Artois, UFR Unité de Formation et de Recherches. Il s'agit là de désigner un délégué suppléant au Conseil de l'UFR des Sciences de l'Université d'Artois. Pour rappel, le titulaire étant Monsieur Joachim GUFFROY, et nous proposons, Monsieur le Président, la candidature de Monsieur VOULIOT Julien.

M. ROBERT : Oui, représentant la commune de Grenay. Pas de remarque ? C'est adopté. La 37 à la 41, les garanties d'emprunt, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, il s'agit de délibérations classiques de garantie d'emprunt, réhabilitation de logement Maisons et Cités à Avion, nous avons Cité 4 Sud de Liévin à Avion, Cité de Méricourt, Maisons et Cités toujours. Et puis nous avons Pas-de-Calais Habitat, 28 logements Résidence Jean MOULIN à Eleu, Pas-de-Calais Habitat Résidence les Marichelles à Liévin pour 220 logements, Pas-de-Calais Habitat 15 logements Résidence Horizon à Liévin. Voilà pour les garanties concernant les habitations.

M. ROBERT : On va finir sur les habitations parce que j'ai une demande de parole de Jean-Marc TELLIER.

M. TELLIER : Oui, Monsieur le Président, surtout Monsieur le Vice-Président, j'aurais aimé pouvoir dire comme vous, que c'est des délibérations classiques, mais je vais peut-être être un petit peu long, mais vous allez comprendre un peu pourquoi, un peu ma colère sur ces délibérations. Et entre autres, plus pour les deux premières qui concernent Maisons et Cités à Avion mais je crois que c'est important qu'on puisse zoomer là-dessus parce que ça va préoccuper, à mon avis, tout le territoire et surtout le bassin minier. Alors je vais faire des détours, en plus je veux vraiment, en préambule, dire que ce soit notre groupe ou me concernant, aucune envie de remettre en question les bailleurs sociaux de leur utilité. Je suis convaincu donc ce n'est pas forcément une attaque vis-à-vis de ces bailleurs mais je comprends aussi qu'ils subissent en ce moment des lois. Il y a eu la loi ELAN qui leur a obligé de faire des économies, qui leur a obligé de revoir des décisions. D'ailleurs elle a eu des conséquences, parce qu'on nous parle tous les jours de la situation des étudiants dans notre pays, mais je vous rappelle qu'elle a baissé l'APL aussi pour les étudiants. Donc vous voyez, on subit toutes ces lois. D'un autre côté, je suis content parce que ce soir dans le vote du budget j'ai entendu des engagements, on a dit « oui on va se battre pour l'ERBM, pour avoir plus, on va se battre pour l'intérêt des logements » donc je dirai dans cette dynamique, il faut qu'on puisse zoomer et puis s'interroger. Alors je m'explique, excusez-moi je vais devoir faire des allers-retours entre le bassin minier mais aussi la situation de la commune d'Avion. La commune d'Avion pour Maisons et Cités, c'est 1577 logements. L'an dernier on a eu un débat, ici dans cette assemblée, sur la CUS, où on n'avait pas trouvé d'accord avec un seul bailleur, qui était Maisons et Cités. On avait dit, on prend le temps de débattre, de revoir. Concernant ma commune, la CUS, que je ne partageais pas, ça représentait 33,77 % de vente des logements sur les 1577. On n'a pas trouvé d'accord, apparemment, vous m'arrêtez si je me trompe, pourtant la CUS, c'est de 2019 à 2024, ce qui a donné des ailes à notre bailleur, puisqu'ils sont venus me rencontrer le 5 de ce mois-ci. J'étais déjà très en colère qu'ils puissent vendre 33,77 %. Je me suis dit, ils viennent me voir, ils vont revoir la copie. Ils l'ont revue leur copie, ils me proposent de mettre en vente ou potentiellement en vente, parce qu'il faut utiliser leurs termes, 90 % du patrimoine de ma commune. Donc je m'interroge de mettre « Avion est à vendre », je vous le dis, parce qu'il y a des limites, donc ils veulent vendre 1423 logements sur la commune d'Avion. Forcément, je suis très en colère, en même temps vous avez vu j'ai voté sans problème la délibération 21 où on leur a donné 880 000 € pour rénover nos logements parce qu'il y en a besoin. Je partage qu'il faut se battre pour l'ERBM, donc jusqu'à là tout va bien. Alors j'ai zoomé sur les deux quartiers Cité 4 Sud de Liévin et Cité de Méricourt. Pour vous donner un repère, sur la Cité de Méricourt, c'est 575 logements, dans la CUS où il n'était pas d'accord, ils proposaient d'en vendre

160. Et comme on n'était pas d'accord, ils m'en rajoutent 335. Donc concrètement, et plus les 76 qui sont déjà vendus, concrètement, ils osent demander qu'on garantisse, ici ce soir, nous les élus, un prêt de 3 800 000 € pour au final, il va rester dans cette cité, 4 logements en location. Faites les calculs, sur l'ensemble des logements, il va en rester 4. Je me suis amusé à faire des calculs, ça voudrait dire qu'on décide de garantir un emprunt pour une maison à 980 000 €. Je pense qu'il faut qu'on puisse réagir. Je vais encore plus loin parce que j'ai été regardé l'accord qu'ils avaient avec la banque, forcément dans le détail, à la page 17, c'est écrit que le prêt est réalisé pour faire des travaux de rénovations thermiques. Forcément je partage puisque j'ai voté la délibération que mon collègue, maire de Sallaumines, Vice-Président, a proposé pour le médiateur thermique, l'emploi qu'on a décidé tout à l'heure. Mais où ils sont forts c'est que dans ce contrat, il est quand même dit à la page 16, que le contrat, il y a obligation de maintenir pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire 25 ans on garantit, toutes, pendant les 25 ans, la vocation sociale de l'opération. On demande 3 800 000 € à la CALL, et on essaye de nous faire croire qu'on garde la vocation sociale, pour 4 logements. Je ne vous ferai pas la Cité, parce que je pourrais faire les deux cités, mais je vais vite. Et ce qui est terrible, c'est qu'il y ait bien écrit que concrètement, s'ils ne respectent pas cette vocation sociale, ils sont tenus de rembourser le prêt. Donc, on nous demande une garantie, qu'on fait d'habitude, comme tu as dit au début, en levant les deux mains, parce qu'on est pour développer, mais là quelque part, je trouve que c'est quand même abusé. Donc, comme tout ce que j'ai pu dire sur les logements sociaux, je n'ai pas envie de voter contre cette délibération ce soir, je demande à l'assemblée d'accepter de les retirer, les deux, et de rappeler à Maisons et Cités qu'on doit se voir pour la CUS, et vous savez très bien que moi je vais les solliciter pour les revoir. Parce que ce n'est pas possible, de qui on se moque ? Je vous ai parlé de la Cité de Méricourt, si je vous parle de celle du 4 Sud... Le revenu moyen de la population de cette cité, je le sais pour deux raisons, on l'a fait pour l'ANRU, on l'a fait pour un centre social, il n'est même pas de 8 000 € par an. Où on va loger ces gens demain ? Je vous propose qu'on les retire.

M. ROBERT : On partage, on reporte les délibérations 37 et 38. En même temps François LEMAIRE est en ligne, je vois qu'il demande la parole. Et François prendra aussi l'attache dans ce même cadre-là parce que c'est tout le discours qu'on a tenu dans le cadre de la CUS, qu'on a d'ailleurs refusée, mais dont on voit aujourd'hui les conséquences. François.

M. LEMAIRE : Oui bonsoir Président, bonsoir mes chers collègues. Je voudrais bien évidemment partager les inquiétudes de notre collègue maire d'Avion. Je pense qu'avec Sylvain, nous n'avons cessé d'alerter le Directeur Général de Maisons et Cités, Dominique SOYER, sur effectivement le côté sensible de ces ventes de logements Maisons et Cités. Nous savons bien, Jean-Marc le rappelait à l'instant, que c'est l'Etat qui a mis la pression sur les bailleurs sociaux pour qu'ils nous disent quels logements ils souhaitent inscrire dans le cadre de leurs plans de vente. Pour autant, au regard de la remarque de notre collègue, moi je vous propose Président qu'on puisse à nouveau programmer une réunion avec Maisons et Cités pour y voir très clair sur leur stratégie de vente à l'échelle de notre agglomération. Je voudrais terminer en rappelant que les logements qui auront fait l'objet d'un financement, les logements ERBM qui auront fait l'objet d'un financement PALULOS, et bien ne pourront être vendus avant de mémoire, 10 ou 15 ans. On a quand même aussi cette garantie-là.

M. TELLIER : Oui, ils le savent parce que sur les 1400 qui vendent ce qui me reste, qui ne peuvent pas vendre, c'est le quartier qui est retenu en ERBM, ça je peux te dire qu'ils le savent. Il va me rester qu'un quartier ERBM.

M. ROBERT : On reporte l'examen des délibérations 37 et 38 au moment où on aura eu la réponse claire de Maisons et Cités et que cette réunion telle qu'évoquait François, aura pu se tenir. Et si d'autres communes sont concernées, je pense qu'on est nombreux à avoir le même retour, on passe le même message.

M. TELLIER : Oui, je voulais juste rajouter quand même parce que je partage ce qu'il a dit, je l'ai dit au début. Je ne veux pas non plus cibler mais je voudrais quand même rappeler la position de notre groupe, quand la SNI est rentrée dans le capital. Je crois qu'on voit ce qu'il va se passer. On cherche à faire de l'argent plutôt qu'à faire du logement social.

M. ROBERT : On réinsistera sur l'obligation, en tout cas, par rapport aux cités de bien remplir ce rôle de bailleur social. Allez, on vote. Pardon, excuse-moi, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui moi je voudrais, bon je suis un petit peu concerné mais pas directement, je ne suis pas le Président de Maisons et Cités, mais concerné parce que la maison mère c'est l'EPINORPA. Et par conséquent, le sujet que tu abordes, est un sujet qui va être un sujet d'ordre général sur la stratégie que doit adopter l'EPINORPA. Donc, là je pense, qu'effectivement, il faut retirer ces délibérations mais il ne faut pas, disons, indiquer que nous allons refuser de donner des garanties d'emprunt. Nous ne donnerons les garanties d'emprunt qu'à partir du moment où les maires concernés seront d'accord avec les opérations qui seront présentées.

M. TELLIER : C'est ma proposition.

M. ALEXANDRE : Donc nous sommes tout à fait en lien là-dessus, et nous demanderons des comptes à ce sujet à Maisons et Cités et à ceux qui les représentent. S'agissant des autres...

M. ROBERT : On va les mettre au vote. Il n'y a pas de remarque sur les autres, 39, 40, 41 ? Allez, on vote, 39, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Vote contre ? Il n'y en a pas. La 40, vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours 2. Et pas de vote contre. Et la 41, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Donc il n'y a pas de vote contre. Merci on prend donc en compte les remarques pour 37 et 38 et on reviendra devant le Conseil, une fois que les réunions et les échanges avec Maisons et Cités auront été fructueux. Jean-Marie ALEXANDRE toujours, la 42 s'il vous plaît.

M. ALEXANDRE : Alors oui, Vivalley, j'avais été stoppé dans mon élan, mais de manière tout à fait fondée. S'agissant de la garantie d'emprunt qui concerne la SCI Vivalley, avec la Banque des Territoires, pour le Pôle d'Excellence Sportif à Liévin. Donc c'est une délibération qui va permettre la réalisation, complément de ce qui se fait actuellement au Pôle d'Excellence Sportif à Liévin.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On arrive à concrétiser enfin ce dossier.

M. ALEXANDRE : Oui ce n'était pas simple.

M. ROBERT : Il y a des demandes de vote ? Vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Pas de vote contre ? Merci beaucoup, la 43 toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors la 43, il s'agit d'accorder un prêt à l'Association Racing Club de Lens, un prêt de 4 millions d'euros, le prêt est à l'Euribor 3 mois, flooré à 0 % + 1 % et pour une durée de 4 années, avec 18 mois de différé. Les modalités sont indiquées dans la délibération et feront l'objet d'un traitement normal par notre administration, à savoir qu'il s'agit dans ce domaine d'un classement dans le secteur investissement.

M. ROBERT : Merci. Y a-t-il des remarques, des questions ? Des demandes de vote ? Non, c'est adopté, merci beaucoup. Il nous reste la motion, Alain BAVAY, au nom des trois groupes.

M. BAVAY : Oui, il est déjà tard, donc je vais vous dispenser de la lecture exhaustive de cette motion, tout le monde l'a reçue tant via le courrier électronique qu'en version papier ce soir. Je pense qu'il y a une chose à retenir, c'est la phrase en gras au milieu de cette motion. Oui l'école à mal, l'école est déjà en temps ordinaire le réceptacle de toutes les souffrances, de toutes les carences de notre société. Et depuis quelques temps, on voit que les choses s'empirent. On ne va pas revenir sur l'atroce attentat qui a coûté la vie à Samuel PATY, mais on ne va pas non plus revenir aujourd'hui sur la grande difficulté dans laquelle se sont retrouvés les enseignants pour gérer la crise sanitaire, bien souvent laissés seuls au front, seuls au combat, et avec une administration qui était parfois un peu éloignée ou en télétravail. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la carte scolaire, et cette carte scolaire se décline sur notre territoire, tant sur le premier degré que sur le second degré, par un certain nombre de fermetures de classes, par un certain nombre de diminutions de moyens, et ça nous ne pouvons pas l'accepter. Des fermetures de classes, certes, on va nous dire c'est parce qu'on ouvre des dédoublements dans le REP et REP+, mais au bout du compte, le compte n'y est pas, puisqu'à l'heure où justement tout le monde est confronté, et particulièrement l'école, à la gestion de la crise sanitaire, nous aurions pu penser qu'un traitement préférentiel aurait pu être apporté cette année, et que pour tout au moins, il y ait un véritable moratoire sur les fermetures de classes. C'est loin d'être le cas et c'est loin d'être le cas, d'autant que la majorité de ces ouvertures dans le premier degré sont compensées par des moyens qu'on va piquer au second degré. C'est ainsi que dans un certain nombre de collèges de notre agglomération, on va être amené à fermer des divisions à la

rentrée prochaine. Je terminerai mon propos par la parole non tenue, puisque Vimy en est malheureusement la victime la plus visible, avec un ministre qui dit qu'il n'y aura jamais de fermeture de classe dans les communes de moins de 5 000 habitants sans la volonté du maire, et on a un maire qui se démène, qui fait tout ce qu'il peut pour combattre la décision de notre directeur académique de fermer une classe à Vimy. Donc voilà, mes chers collègues, je vous propose de tous voter à l'unanimité cette motion pour protéger nos écoles et nos enfants.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur BAVAY. En même temps, c'est le même ministre qui au mois de mars nous avait dit que les écoles ne fermeraient jamais donc on peut un peu douter. On met au vote la motion, vote pour ? Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci à toutes et tous. Bonne soirée, bon retour.

**LISTE DES PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL
EN SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021**

N°	DESIGNATION
1	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 2 « contre », 0 « abstention(s) »)
2	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Action Economique - Vote du Budget Primitif 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 2 « contre », 0 « abstention(s) »)
3	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Développement Numérique - Vote du Budget Primitif 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 2 « contre », 0 « abstention(s) »)
4	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Port Fluvial - Vote du Budget Primitif 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
5	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Eau Potable - Vote du Budget Primitif 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
6	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
7	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
8	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Crématorium - Vote du Budget Primitif 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 2 « contre », 0 « abstention(s) »)
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Port Fluvial de Harnes : Tarifs 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Participation de la CALL dans le dispositif régional de l'emploi - Plateforme Proch'Emploi Décision prise à l'unanimité des votants.
11	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Développement de la société L'ILA (L'IMBEERTINENCE) - Aide financière de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
12	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Développement de la société MAMZELLE FIL à Lens - Aide financière de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
13	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Développement de le société Vasseur et Rovis – Parc d'activités de la Voye Grard à Méricourt - Aide financière de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
14	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avenant n°1 à la Convention-Cadre « Action Cœur de Ville » Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
15	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Contrat de Rayonnement Touristique 2019-2022 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
16	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Région à la CALL pour la requalification des aménagements paysagers de l'Anneau de la Mémoire Décision prise à l'unanimité des votants.
17	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Fonds d'Intervention Foncière (F.I.F.) - Acquisition en vue de la construction de logements sociaux - Impasse Blanquart et rue Verlaine à Lens Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
18	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Fonds d'Intervention Foncière (F.I.F.) – Acquisition en vue de la construction de logements sociaux - 93 rue du Général De Gaulle à Noyelles sous Lens (parcelle AI 508) Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
19	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Fonds d'Intervention Foncière (F.I.F.) – Acquisition en vue de la construction de logements sociaux - 99 rue du Général De Gaulle à Noyelles sous Lens (parcelle AI 505) Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
20	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Fonds d'Intervention Foncière (F.I.F.) – Acquisition en vue de la construction de logements sociaux - 101 rue du Général De Gaulle à Noyelles sous Lens (parcelle AI 504) Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
21	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier Modification de la subvention de la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin - E.R.B.M. 2020 - Maisons & Cités SOGINORPA - Harnes - Cité Bellevue Ancienne (Tr1) - 125 logements Décision prise à l'unanimité des votants.
22	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Conventionnements CALL - ADIL 2021 Décision prise à l'unanimité des votants.
23	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL - INHARI 2021 Décision prise à l'unanimité des votants.
24	DEVELOPPEMENT DURABLE : Traitement des déchets végétaux - Redevance jusqu'au 31 décembre 2021 Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre », 0 « abstention(s) »)
25	DEVELOPPEMENT SOCIAL : 27ème édition du meeting d'athlétisme à l'Aréna Stade Couvert de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
26	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Dispositif « Adultes Relais Médiateurs Santé » (ARMS) - Soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
27	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Cohésion Sociale 2021 Décision prise à l'unanimité des votants.
28	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Partenariat avec l'association Droit de Cité - Subvention 2021 Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 2 « contre », 0 « abstention(s) »)
29	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Partenariat avec Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais - subvention 2021 Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
30	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Partenariat avec l'association Porte-Mine - subvention 2021 Décision prise à l'unanimité des votants.
31	DEVELOPPEMENT SOCIAL : APIA : Soutien financier à la réalisation du documentaire "Pour votre liberté et la Nôtre" sur la résistance polonaise dans le Pas-de-Calais Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
32	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Centres culturels : avances de subvention 2021 Décision prise à l'unanimité des votants.
33	RESSOURCES ET MOYENS : Service commun "Réhabilitation thermique des bâtiments publics" - Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié - (en application de l'article 3 - II de la loi N°84-53 DU 26/01/1984) Décision prise à l'unanimité des votants.
34	RESSOURCES ET MOYENS : Recrutement d'un chargé de la gestion du patrimoine Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. Louis MONPEU et Bruno CLAVET)
35	RESSOURCES ET MOYENS : Recrutement d'un agent contractuel – délibération rectificative Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. Louis MONPEU et Bruno CLAVET)
36	RESSOURCES ET MOYENS : Modification de la représentation de la Communauté d'Agglomération au Conseil d'UFR des Sciences de l'Université d'Artois Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (MM. Louis MONPEU et Bruno CLAVET)
39	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - PAS DE CALAIS HABITAT - Réhabilitation de 28 logements Résidence Jean Moulin à Eleu-Dit-Leauwette Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
40	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - PAS DE CALAIS HABITAT - Réhabilitation de 220 logements Résidence Les Marichelles à Liévin Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
41	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - PAS DE CALAIS HABITAT - Réhabilitation de 15 logements Résidence Horizons à Liévin Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
42	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'Emprunt - SCI VIVALLEY (Banque des Territoires) - Pôle d'Excellence Sportif à Liévin Décision prise prise à la majorité. (83 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
43	RESSOURCES ET MOYENS : Association Racing Club de Lens - Prêt Décision prise à l'unanimité des votants.
44	RESSOURCES ET MOYENS : Dotation de solidarité communautaire 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
45	RESSOURCES ET MOYENS : Vote des taux d'imposition 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) »)
46	RESSOURCES ET MOYENS : Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 2 « contre », 0 « abstention(s) »)

N°	DESIGNATION
47	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP) au Budget Primitif 2021 Décision prise prise à la majorité. (85 « pour », 2 « contre », 0 « abstention(s) »)
48	MOTION : RENTREE SCOLAIRE 2021 : COPIE HORS SUJET ! Décision prise à l'unanimité des votants.

Délibérations retirées de l'ordre du jour

N°	DESIGNATION
37	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES - Réhabilitation de 41 logements Cité 4 Sud de Liévin à AVION
38	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES - Réhabilitation de 77 logements Cité Méricourt à AVION

**LISTE DES PROJETS DE DELIBERATIONS DU BUREAU
EN SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021**

N°	DESIGNATION
1	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Aix-Noulette - Parc d'Activités des Jardins de l'Artois - Cession d'un terrain pour le transfert de l'ESAT d'Hersin-Coupigny Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Aix-Noulette - Parc d'Activités des Jardins de l'Artois - Cession d'un terrain au profit de LD Carrelage Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Bully-les-Mines - Parc d'activités Quadraparc - Cession d'un terrain complémentaire au profit de la société Relais Frigorifique A21 Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Liévin : Cession de l'hôtel d'entreprises 2 - Développement de l'association VESTALI Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Lens - Cession de terrain au profit d'un propriétaire privé Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : ZAC CENTRALITÉ / LENS - Quartier des Gares - Commercialisation du lot 4 Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Renouvellement de la convention opérationnelle de portage foncier "Liévin - Abords du Pôle d'Excellence Sportif" Décision prise à l'unanimité des votants.
8	DEVELOPPEMENT DURABLE : Renouvellement des conventions OCAD3E pour la reprise des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) et les lampes Décision prise à l'unanimité des votants.
9	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Adhésion au Club Olympe CDOS62 Décision prise à l'unanimité des votants.
10	RESSOURCES ET MOYENS : Liévin - Cession de l'ancienne caserne des pompiers, rue Antoine Dilly, au profit de la Vie Active - Délibération complémentaire Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » (M. Jean-Marie ALEXANDRE et M. Pierre SENECHAL, membres de la structure)
11	RESSOURCES ET MOYENS : Modification du tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.